

GROUPE VESTCOR

**RAPPORT ANNUEL
2016**

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PLACEMENTS
VESTCOR
INVESTMENT MANAGEMENT CORPORATION

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE
VESTCOR
PENSION SERVICES CORPORATION

CONSEILS D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ VESTCOR (SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE)

Marcel Larocque

Président siégeant

Robert Fitzpatrick

Administrateur

Leonard Lee-White

Administrateur

Michael Springer

Administrateur

Marilyn Quinn

Coprésidente

Mark Gaudet

Administrateur

Susie Proulx-Daigle

Administratrice

Reno Thériault

Administrateur

GROUPE VESTCOR (SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION)

Société de gestion des placements Vestcor / Société des services de retraite Vestcor

Michael W. Walton^{1, 2, 3}

Président du conseil

Michel Allain, FSA, FICA³

Administrateur

David Losier^{1, 2}

Administrateur

Tim Mawhinney, MBA, FCIA, FSA, CERA³

Administrateur

Cathy Rignanesi, CPA, CA^{1, 2}

Administratrice

Présidente du comité de vérification

¹ Membre du comité de vérification

² Membre du comité de gouvernance

³ Membre du comité des ressources humaines et de rémunération

Wiktor Askanas, Ph.D.

Vice-président du conseil

Président du comité des ressources humaines et de rémunération

Donna Bovolaneas, FCPA, FCA^{1, 3}

Administratrice

Présidente du comité de gouvernance

Eleanor Marshall¹

Administratrice

Daniel Murray¹

Administrateur

Nancy Whipp, CPA, CA^{2, 3}

Administratrice

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION

John A. Sinclair

Président et chef de la direction

Jan Imeson, CPA, CA

Chef des finances

Inge Després

Secrétaire de société (Groupe Vestcor)

Jonathan Spinney, CFA

Chef des placements

Troy Mann, FCPA, FCGA

Chef des opérations de pension et de prestation

Misha Nowicki

Secrétaire de société (Société Vestcor)

COORDONNÉES

Groupe Vestcor

440, rue King

Tour York, bureau 680

Fredericton, N.-B. E3B 5H8

Téléphone : (506) 444-5800

Télécopieur : (506) 444-5025

Site web : www.vestcor.org

PRÉSENTATION

Le Groupe Vestcor regroupe deux sociétés privées sans but lucratif, soit la Société de gestion des placements Vestcor et la Société des services de retraite Vestcor, pour offrir à plusieurs entités du secteur public une plateforme intégrée et efficace de services de gestion des placements et d'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux.

Situé à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, le Groupe Vestcor est le plus important gestionnaire financier au Canada atlantique. Il dispense des services de gestion globale des placements à 8 groupes de clients qui représentent près de 15,7 milliards de dollars en actifs gérés et se charge d'administrer 11 régimes de retraite et 5 programmes d'avantages sociaux des employés.

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE FINANCIER 2016

- Le Groupe Vestcor a été créé en vertu de dispositions législatives du Nouveau-Brunswick adoptées en juillet 2016 (la *Loi sur Vestcor*).
- Le 1^{er} octobre 2016, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick est devenue la Société de gestion des placements Vestcor, tandis que les activités de la Division des pensions et avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick étaient transférées à la Société des services de retraite Vestcor. Chacune des deux sociétés appartient à parts égales à la Société Vestcor, une société de portefeuille en propriété commune du Régime de retraite des services publics du Nouveau-Brunswick et du Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick.
- La Société de gestion des placements Vestcor :
 - a continué à dépasser les objectifs globaux des clients en matière de risques et de rendement à long terme;
 - a maintenu le degré d'excellence des risques et des rendements de placement à long terme par rapport à d'autres caisses de retraite et gestionnaires de placements diversifiés;
 - a permis que les rendements nominaux des actifs sous mandat de gestion dépassent de 0,77 points de pourcentage les rendements cibles des clients au cours de la période de référence de neuf mois, déduction faite de tous les coûts de gestion des placements, ce qui représente environ 111,2 millions de dollars en rendement supplémentaires par rapport aux cibles de référence de la politique de placement des clients;
 - a vu son ratio total annualisé des dépenses de gestion diminuer pour la troisième année de suite et s'établir à 0,12 % du total des actifs gérés;
 - a ajouté un important régime de retraite à risques partagés à sa clientèle, ce qui a fait passer le total d'actifs gérés à 15,7 milliards de dollars à la fin de l'exercice.
- La Société des services de retraite Vestcor :
 - a atteint 98 % de ses principaux objectifs de rendement;
 - a réduit le délai de traitement des calculs d'environ 50 %;
 - a amélioré les ressources de communication pour les régimes et leurs participants;
 - a lancé une première enquête sur la satisfaction des clients.

TABLES DES MATIÈRES

Présentation	3
Points saillants de l'exercice financier 2016	3
Message des coprésidents de la Société Vestcor	5
Message du président du conseil	6
Rapport du président et chef de la direction	8
L'histoire Vestcor	10
Commentaires et analyse de la direction	11
Acquisition de la SSRV et la SGPV	11
Clients et services	11
Coûts d'exploitation consolidés de Vestcor	12
Points saillants concernant l'administration	13
Indicateurs de rendement clés	14
Points saillants de l'investissement	15
Actifs gérés	15
Objectifs de rendement du fonds global	15
Rendement relatif par rapport aux indices de référence	17
Coûts de gestion des placements	17
Rendement annuel par classe d'actif	19
Portefeuilles de titres à revenu fixe	19
Portefeuilles d'actions publiques	20
Portefeuilles de placements non traditionnels	21
Gestion des risques	23
Discussion et analyse sur la rémunération	25
Gouvernance en matière de rémunération	25
Programme de rémunération (pièce A)	26
Principes de rémunération d'entreprise	27
Gestion des risques liés à la rémunération	28
Impact du rendement	30
Tableau sommaire de la rémunération	33
Aperçu du système de primes annuelles (SPA)	33
Aperçu du système de primes à long terme (SPLT)	36
Gouvernance d'entreprise	37
Société Vestcor	37
Sociétés d'exploitation du Groupe Vestcor	37
Rémunération des administrateurs	42
Rapports des comités du conseil d'administration	43
Rapport du comité de vérification	43
Rapport du comité de gouvernance	45
Rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération	46
Lignes directrices pour l'investissement responsable	48
Relations avec l'industrie	48
Activités communautaires des employés	49
Œuvres de bienfaisance locales	49
Rendement des Fonds communs	50
États financiers consolidés de la Société Vestcor	52
Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	52

MESSAGE DES COPRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ VESTCOR


Au nom des membres de la Société Vestcor, le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB), nous sommes ravis de vous présenter le rapport annuel du Groupe Vestcor pour 2016. Ce document récapitule les mois de travail accompli pour réaliser la vision d'une organisation intégrée des services de retraite capable de répondre aux besoins essentiels de tous les régimes de retraite.

Cette vision est issue du processus de réflexion d'un groupe de travail sur la gouvernance des régimes de retraite découlant du protocole d'entente à la base de la conversion de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* et de la *Loi sur le régime de pension des enseignants* en régimes à prestation cible, conversion réalisée en 2014. Le groupe de travail, en collaboration avec des membres de la direction de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) et de la Division des pensions et des avantages sociaux des employés (DPASE) du Bureau des ressources humaines de la province, s'est donné pour tâche de trouver une solution au problème émanant de l'association administrative que ces deux entités entretiennent toujours avec le gouvernement. Au fil de la conversion des régimes à prestation cible en un modèle à responsabilités partagées, nous avons eu la vision d'un avenir au sein duquel les services utilisés par nos régimes seraient dispensés avec efficacité au moyen de pratiques d'excellence, de bonne gouvernance et de gestion prudente des risques. Nous avons également réalisé que ce modèle, en s'harmonisant parfaitement avec les intérêts de n'importe quel autre régime de pension, pourrait se révéler tout aussi utile à leur endroit.

Grâce à la création du Groupe Vestcor et au transfert des activités de la SGPNB vers la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) et de celles de la DPASE dans la Société des services de retraite Vestcor (SSRV), nous avons franchi la première étape vers cette vision. Les équipes de direction des deux entités, désormais supervisées par un conseil d'administration indépendant et extrêmement compétent pour les sociétés d'exploitation, savent désormais parfaitement ce qu'elles doivent faire pour offrir des services supérieurs à leurs clients.

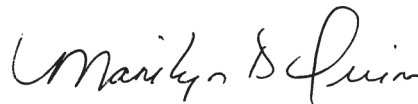
Nous souhaitons remercier tous les membres de la direction, du conseil d'administration des sociétés d'exploitation et du conseil de fiduciaires du RRSPNB et du RPENB pour leur dévouement, leur travail acharné et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve jusqu'à maintenant pour concrétiser notre vision. Nous avons hâte de pouvoir vous donner des nouvelles des progrès accomplis dans le rapport de l'an prochain.

Le président siégeant,



Marcel Larocque

La coprésidente,



Marilyn Quinn

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Au nom du conseil d'administration et des dirigeants des sociétés d'exploitation, soit la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) et la Société des services de retraite Vestcor (SSRV), j'ai le plaisir de vous présenter notre tout premier rapport annuel, qui porte sur l'exercice 2016.

Bien des changements organisationnels sont survenus au cours de cette période. Le 1^{er} octobre 2016, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) fut prorogée sous le nom de SGPV, et les employés de la Division des pensions et avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick sont devenus des employés de la SSRV.

Ainsi que nous le soulignons dans le rapport qui suit, l'organisation de Vestcor est une plateforme intégrée et efficace de prestation de services associés à la retraite et aux avantages sociaux qui continuera à fournir des services très rentables d'administration et de gestion des placements à la clientèle des régimes de retraite et d'avantages sociaux, ainsi que d'autres fonds de capitaux d'investissement du secteur public.

Dans le présent rapport annuel, nous aurons le plaisir d'évoquer l'intégration réussie de Vestcor et les démarches accomplies jusqu'à présent par la SGPV et la SSRV pour continuer à réaliser les objectifs de leurs groupes de clients. Vous trouverez également dans ce document un compte-rendu annuel, semblable aux anciens rapports annuels de la SGPNB, portant sur les résultats de la SGPV comparés à ses objectifs de rendement d'entreprise particuliers, ainsi qu'un rapport sur la réalisation des objectifs de service fixés par la SSRV pour ses groupes de clients.

GOVERNANCE DE VESTCOR

La Société Vestcor est gouvernée par un conseil d'administration dont les administrateurs sont nommés à parité par les membres, le Régime de retraite des services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB). La SGPV et la SSRV sont gouvernées par un conseil d'administration commun et indépendant nommé par la Société Vestcor. Les administrateurs furent sélectionnés et nommés par un comité spécial de nomination qui a eu recours aux services d'un conseiller en recrutement indépendant afin de respecter une matrice de compétences précise.

De plus amples détails sur ces conseils sont donnés plus loin à la section Gouvernance d'entreprise.

ACTIVITÉS RÉCENTES

Je suis ravi de vous informer que le conseil d'administration et les équipes de direction de la SGPV et de la SSRV viennent de terminer une séance de planification stratégique qui aboutira à la publication du nouveau plan stratégique de Vestcor vers le milieu de 2017. À l'avenir, ce document nous aidera à orienter nos démarches de planification des opérations.

Cette démarche portait principalement sur la suite de l'intégration de nos sociétés respectives prévue par la *Loi sur Vestcor*. Pour mieux favoriser cette intégration et préparer nos organisations en vue d'un regroupement plus officiel, le conseil d'administration a nommé John Sinclair au poste de président et chef de la direction de Vestcor.

Au cours des 14 dernières années, John s'est chargé de bâtir et de développer l'équipe de la SGPV. En outre, il a joué un rôle crucial dans le projet de société des services de retraite intégrés qui a abouti à la création du Groupe Vestcor en octobre dernier. Le conseil d'administration est ravi que John, qui possède plus de 30 ans d'expérience dans le domaine, dirige nos équipes vers la réalisation des objectifs à long terme de nos clients.

RECONNAISSANCE DU SERVICE DÉVOUÉ

Au nom du conseil d'administration, je souhaite remercier et féliciter les membres du personnel et les équipes de direction de la SSRV et de la SGPV qui ont facilité l'intégration de Vestcor jusqu'à présent et qui, grâce à leur zèle et à leur travail acharné, continuent à réaliser les objectifs de nos clients. Leur réussite a incité certains fonds du secteur public à communiquer avec nous en vue d'établir des partenariats stratégiques, et nous sommes ravis de continuer à étendre nos activités dans l'intérêt de tous nos clients.

Le conseil d'administration tient également à remercier Troy Mann pour son rôle dans la transition vers la société des services de retraite intégrés et, plus récemment, pour son travail au poste de président et chef de la direction intérimaire de la SSRV. Nous comptons sur sa contribution à titre de membre de la haute direction de notre organisation.

Je tiens aussi à souligner les efforts importants et les conseils avisés du conseil transitoire créé pour piloter le projet de société des services de retraite intégrés qui a donné vie à Vestcor. Ce conseil, présidé par Ernie MacKinnon (RRSPNB), était constitué de Robert Fitzpatrick (RPENB), David Nowlan (RPENB) et Leigh Sprague (RRSPNB), qui ont travaillé avec ardeur pour réaliser ce projet.

Enfin, je tiens à remercier les administrateurs de la défunte SGPNB à l'occasion de leur départ, et à souhaiter la bienvenue aux administrateurs de la SGPV et de la SSRV.

À mon avis, ce rapport annuel rend compte en détail de nos activités de 2016. J'encourage toutefois les nombreuses parties intéressées à poser leurs questions éventuelles ou à formuler leurs commentaires à comments@vestcorinvestments.com.

Le tout respectueusement soumis,
Le président du conseil,
Société de gestion des placements Vestcor
Société des services de retraite Vestcor



Michael W. Walton

Le 29 mai 2017
Fredericton, au Nouveau-Brunswick

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Je suis ravi de vous informer que le programme de placement actif de Vestcor a continué à dépasser les objectifs à long terme de nos clients, tandis que les indicateurs de résultat de nos services se sont encore améliorés pour ce qui est des activités d'administration de régimes de retraite et des avantages sociaux.

Comme vous le verrez tout au long de ce rapport, d'importants changements organisationnels ont eu lieu en 2016. La réforme des régimes de retraite entreprise par le gouvernement du Nouveau-Brunswick a franchi une autre étape de taille en raison de la rédaction et de l'adoption de la *Loi sur Vestcor*. Cette réorganisation a entraîné plusieurs changements. Entre autres, la fin de l'exercice est désormais le 31 décembre, ce qui correspond davantage à la période de déclaration de nos plus importants clients.

Ces changements organisationnels sont survenus pendant une période d'incertitude financière et géopolitique continue dont l'apogée a été marqué par le référendum sur le Brexit au Royaume-Uni et le résultat des élections présidentielles américaines à la fin de l'année.

Il n'en reste pas moins que nos deux nouvelles organisations privées et indépendantes de prestations de services (SGPV et SSRV) sont en excellente position pour continuer à satisfaire les exigences de nos clients.

GESTION DES PLACEMENTS

Nous sommes ravis de mentionner plus bas dans ce rapport que nous avons encore dépassé **notre objectif primaire de donner des résultats supérieurs aux rendements à long terme** attendus par les clients, et **notre objectif secondaire de produire des rendements à valeur ajoutée**, surpassant ainsi les rendements cibles fixés par leur politique de placement après déduction de tous les frais de gestion. Ces bons résultats et les commentaires positifs provenant d'un sondage de la SGPV, effectuée auprès de nos clients fiduciaires au cours de l'exercice, nous confirment que nous continuons à être rentables pour nos clients.

Au début de l'exercice financier, nous avons eu le plaisir de nommer Jonathan Spinney, CFA, au poste de chef des placements intérimaire. Devenu récemment permanent, il jouera un rôle important en participant à l'orientation des innovations continues en stratégie d'investissement, à la gestion prudente des risques et aux activités de développement de la clientèle.

Le rendement brut intégré total des caisses de retraite sous mandat de gestion a atteint 5,96 % au terme de la période de neuf mois qui va de notre ancienne période de déclaration du 31 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2016. Pour l'année civile 2016 au complet, ce rendement s'élevait à 6,53 %, tandis que notre rendement depuis la création annualisé à long terme était de 7,23 %.

Une fois encore, le rendement de la valeur ajoutée total du portefeuille des fonds globaux a dépassé de 0,77 % les rendements cibles intégrés du client fixés par les politiques de placement et nos frais de gestion durant cette période de neuf mois. Ce rendement a fait augmenter les revenus de placements de nos clients de 125 millions de dollars environ grâce aux opérations de gestion sous mandat du portefeuille qui ont surclassé les rendements cibles, soit environ 111,2 millions de gains nets supplémentaires après paiement des 13,5 millions de coûts d'exploitation totaux de la SGPV.

Encore une fois, ces résultats de gestion des placements prouvent parfaitement que notre stratégie gagnante de gestion sous mandat associée à de faibles dépenses a la capacité de faire considérablement grimper les gains pour nos clients dans un contexte peu propice aux bons rendements.

Les actifs nets gérés sont passés de 13,3 milliards pour l'exercice antérieur à 15,7 milliards de dollars, ce qui constitue un sommet jamais atteint. Cette augmentation des actifs découle des revenus nets des placements (736,7 millions de dollars), du montant net des prestations versées aux clients (181,3 millions de dollars) et de l'ajout des actifs de nouveaux clients (1 926,8 millions de dollars).

ACTIVITÉS PORTANT SUR LA RETRAITE ET LES AVANTAGES SOCIAUX

Au cours de l'exercice, la SSRV a considérablement progressé dans trois priorités stratégiques, soit satisfaire les besoins de nos clients, adopter les progrès effectués en technologie de l'information et améliorer l'efficacité de l'organisation.

D'importants progrès ont été réalisés au cours des dernières années concernant les répercussions des activités de réforme des régimes de retraite du Nouveau-Brunswick. Les groupes de clients touchés par ces activités ont souligné les importantes améliorations dans les délais de calcul des prestations et les besoins en soutien à la communication avec les membres.

La SSRV continue à mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité et la rapidité des services aux participants des régimes, et nous sommes impatients de nous attaquer à ces priorités conformément à notre nouveau plan stratégique et aux commentaires découlant d'un sondage sur la satisfaction de la clientèle lancée tout récemment.

Je suis également ravi de souligner la nomination de Troy Mann au poste de chef des opérations de pension et de prestations. Il continuera à jouer un rôle important en dirigeant nos démarches continues d'amélioration du service aux membres.

PERSPECTIVES

Comme indiqué dans le message de notre président, le conseil d'administration et les équipes de direction de la SGPV et de la SSRV ont participé à une séance de planification stratégique au début de mars 2017. Nous espérons transmettre le nouveau plan stratégique de Vestcor à nos clients au milieu de 2017. Il nous servira de modèle pour établir les étapes des démarches de planification des opérations.

En ce qui concerne le court terme, nous maintenons le cap sur la prise prudente de risques d'investissement sous forme d'actions et de crédit. Les décideurs semblent mesurés dans leur démarche et la plupart des indices de confiance les concernant pointent vers d'excellentes perspectives qui alimentent la grande résilience des marchés observée ces dernières années. Les risques à court terme portent sur la possible incertitude quant à la capacité réelle du nouveau gouvernement américain à réaliser sa réforme fiscale et réglementaire favorable à une croissance, outre les risques géopolitiques continus comme, entre autres, l'adoption d'une ligne dure par le Royaume-Uni lors du Brexit. Il pourrait en résulter des années d'incertitude économique en Europe.

Malgré le cap choisi à court terme, nos perspectives de rendement à plus long terme restent modestes. Si les évaluations des actifs financiers ne donnent pas toujours des indications sur la répartition des actifs sur le court terme, il n'en reste pas moins que les rendements à long terme sont considérablement influencés par les évaluations de départ dans la plupart des marchés. Par exemple, les évaluations des marchés boursiers américains se situent actuellement bien au-dessus de la moyenne et signalent une plus forte probabilité de faibles rendements à long terme. La demande de rendement de la part des investisseurs se maintient solidement. Bien que les rendements des obligations américaines aient augmenté (entraînant du même coup la hausse des attentes de certains investisseurs quant à l'avenir), les rendements du Canada et de nombreuses autres nations souveraines du G7 restent extrêmement bas pour la totalité de la gamme des titres à échéance, ce qui donne de faibles rendements aux investisseurs et crée des profils de risque déséquilibrés.

Ce contexte convient parfaitement à nos programmes de placement bien diversifiés qui produisent de bons rendements à valeur ajoutée par rapport aux rendements cibles des clients, associés à nos plateformes opérationnelles très rentables et très efficaces d'investissement et d'administration des prestations de retraite et des avantages sociaux.

Enfin, je suis touché de la confiance que m'a témoigné tout récemment le conseil d'administration en me nommant au poste de président et chef de la direction du Groupe Vestcor. Je suis impatient de collaborer avec l'équipe pour que nos clients et les parties intéressées continuent à atteindre leurs objectifs en matière de services financiers intégrés sur le long terme.

Le tout respectueusement soumis,

Le président et chef de la direction,
Groupe Vestcor



John A. Sinclair

Le 29 mai 2017
Fredericton, au Nouveau-Brunswick

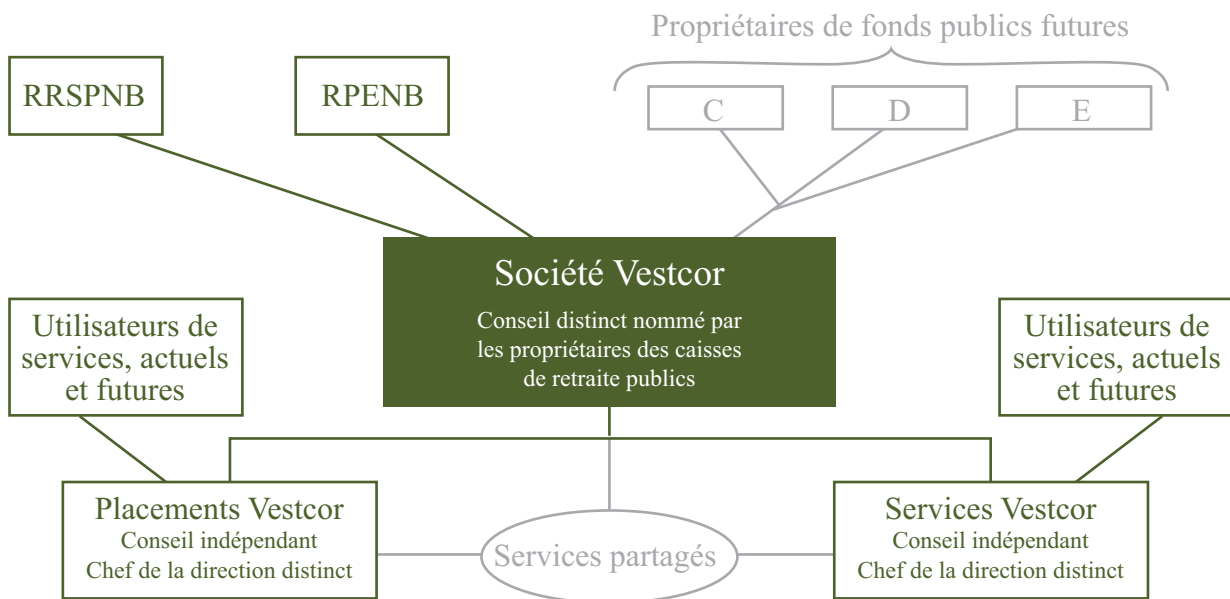
L'HISTOIRE VESTCOR

Comme il l'a été noté dans le rapport annuel de l'an passé, un des événements les plus marquants en 2016 était la présentation de la *Loi sur Vestcor*, visant à créer une organisation des services de retraite intégrés.

Les conseils de fiduciaires indépendants du RRSPNB et du RPENB, par l'entremise d'un Groupe de travail sur la gouvernance, ont entrepris de régler l'incohérence d'être responsable pour leur régime de retraite respectif nouvellement converti et devoir utilisé des fournisseurs de service appartenant au gouvernement. En tant que corporation de la Couronne, la SGPNB a réalisé avec succès un bilan de longue durée en matière de gestion des placements pour les régimes de retraite et autres fonds capitaux du secteur public. En tant que ministère du gouvernement, la Division des pensions et des avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines de la Province du Nouveau-Brunswick était un conseiller de confiance pour les régimes de retraite et d'avantages sociaux. Les deux organisations opéraient selon le modèle de recouvrement des coûts et tous deux jouissaient d'une main-d'œuvre instruite, dédiée et expérimentée, axée sur la prestation de service de niveau d'excellence à ses clients.

En concevant une organisation des services de retraite intégrés, les conseils de fiduciaires ont élaboré une organisation qui continuerait à offrir aux fonds du secteur public l'excellence dans les services de pension à un coût moindre et indépendant du gouvernement. L'objectif d'indépendance permet aux deux entités d'attirer de nouveaux clients du secteur public, qui entraîne davantage d'économies d'échelle pour tous les clients. L'objectif du coût moindre fut réalisé en exigeant dans la *Loi sur Vestcor* que le modèle opérationnel de cette organisation soit à but non lucratif et basé sur le recouvrement des coûts.

La structure finale comprend une société de portefeuille, appartenant en premier lieu au RRSPNB et au RPENB, et la SSRV et la SGPV en tant que sociétés d'exploitation en propriété. La Société Vestcor comble le rôle typique de surveillance par l'actionnaire des sociétés d'exploitation : la nomination des conseils d'administration de ces sociétés, la réception de leurs rapports annuels et la nomination des vérificateurs indépendants pour le groupe de compagnies. Afin de s'aligner avec la période de déclaration financière des régimes de retraite, le groupe de compagnies de Vestcor a une fin d'exercice civile.



Cette nouvelle structure est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2016.

Le conseil d'administration pour les sociétés d'exploitation a immédiatement attaqué la tâche de réaliser la vision de l'organisation des services de retraite intégrés. Les premières décisions visaient la détermination des domaines pour établir des services partagés, soit les ressources humaines, les finances, la technologie de l'information, la communication et certaines fonctions administratives. Le travail relatif à un nouveau plan stratégique d'entreprise intégré est en cours et l'annonce récente de la nomination de John Sinclair au poste de président et chef de la direction du Groupe Vestcor a aidé à éclaircir la structure hiérarchique pour la nouvelle organisation.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Les commentaires et l'analyse de la direction sont fournis pour permettre au lecteur d'interpréter les tendances importantes, les résultats et les conditions financières des fonds gérés. Les éléments clés des états financiers annuels y sont expliqués et il convient de lire le présent document avec les états financiers annuels et leurs notes complémentaires.

Par ailleurs, les commentaires et l'analyse de la direction peuvent renfermer des énoncés prospectifs reflétant les objectifs de gestion, les perspectives et les attentes, assortis de risques et d'incertitudes. Les énoncés prospectifs contiennent généralement des termes comme « nous pensons », « nous nous attendons à », « peut », « pourrait », « vise à », « continue » ou « estimation ». Nous invitons le lecteur à ne pas se fier indûment à ces énoncés, car plusieurs facteurs importants pourraient infléchir concrètement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées dans les énoncés prospectifs.

La présente s'agit de la première déclaration des résultats consolidés de la Société Vestcor et recouvre les activités de cette dernière et de ses deux filiales, la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) et la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV), connues collectivement sous le nom de Vestcor. Puisque la Société Vestcor a été créée le 8 juillet 2016 en vertu de la *Loi sur Vestcor*, les états financiers consolidés reflètent la période du 8 juillet au 31 décembre 2016 et comprennent les activités de la SSRV et la SGPV à compter du 1^{er} octobre 2016, date à laquelle ces sociétés furent transférées du gouvernement à Vestcor. Par conséquent, les états financiers consolidés vérifiés de la Société Vestcor comprennent les rendements des activités de la SSRV et la SGPV pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016.

La Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) auparavant avait un exercice qui terminait le 31 mars. Les états financiers vérifiés pour la SGPV (auparavant la SGPNB) pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 sont disponibles sur son site web à www.vestcor.org. Les états financiers vérifiés pour les Fonds communs de la SGPNB, dont la SGPV est le fiduciaire, sont aussi disponibles. La fin de l'exercice de chaque fonds commun a aussi été changée du 31 mars au 31 décembre afin d'être alignée avec la fin de l'exercice de l'organisation Vestcor.

ACQUISITION DE LA SSRV ET LA SGPV

En vertu de la *Loi sur Vestcor*, la SGPNB fut prorogée sous le nom de la SGPV le 1^{er} octobre 2016 et la propriété de l'entreprise a été transférée à la Société Vestcor de la Province du Nouveau-Brunswick. De plus, la SSRV est devenue une filiale de la Société Vestcor le 1^{er} octobre 2016 et l'actif net et les activités de la Division des pensions et des avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines de la Province du Nouveau-Brunswick ont été transférés à la SSRV en vertu d'une Entente de cession générale entre cette dernière et la Province.

Ces deux acquisitions ont été réalisées pour une contrepartie nulle suivant un examen approfondi de leur statut en tant qu'entité à but non lucratif ainsi que de leur modèle opérationnel du recouvrement des coûts, par le processus de consultation de la Révision stratégique des programmes de la Province.

CLIENTS ET SERVICES

Vestcor fournit des services d'administration des régimes de retraite et des d'avantages sociaux ainsi que des services de gestion de placements à une grande variété de clients du secteur public. En date du 31 décembre 2016, le total des clients auxquels Vestcor fournissait des services montait à 17 clients. Les activités liées à l'administration recouvrent plus de 88 000 participants aux régimes, et les actifs de placements gérés (AG) en date du 31 décembre 2016 s'élevaient à 15,7 milliards de dollars.

Les clients ont le choix libre de tous ou quelques services offerts par Vestcor. Plus récemment, Vestcor est fier d'avoir été choisi comme gestionnaire des placements d'un fonds de pension d'environ 1,9 milliards de dollars du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B., déjà un client de la SSRV. La responsabilité de gestion des placements de ces actifs a commencé le 1^{er} septembre 2016 et par le 31 décembre 2016, environ la moitié de ces actifs ont été transférés à la gestion active de la SGPV.

Nous continuons d'espérer d'être le fournisseur de choix des services relatifs aux pensions et les avantages sociaux et des services de gestion des placements pour le secteur public, en offrant du soutien pour les services suivants :

- Gestion des placements (actifs des fonds d'actions, du revenu fixe, indexés sur l'inflation, non traditionnels)
- Conseils de stratégies de placements
- Conformité et mesure du rendement
- Administration des régimes de retraite
- Administration des régimes d'avantages sociaux des employés
- Services et soutien de gouvernance pour les fiduciaires-clients
- Rapports financiers
- Gestion des risques
- Communications

COÛTS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE VESTCOR

Les états financiers consolidés de la Société Vestcor pour la période depuis sa création le 8 juillet au 31 décembre 2016, présentés dans ce rapport annuel, comprennent certains frais encourus par la Société en tant qu'un actionnaire du Groupe Vestcor, ainsi que des coûts d'exploitation des entités juridiques distinctes, la SSRV et la SGPV.

La Société Vestcor a engagé des frais reliés aux activités de son conseil d'administration (voir la page 42), ainsi que des coûts au montant de 141 \$ (milliers), qui comprennent principalement des frais juridiques relatifs à l'établissement de la Société et des frais pour les services de consultation en recherche d'administrateurs. Il faut noter que les coûts associés à l'établissement de Vestcor et la transition de DPASE et la SGPNB à Vestcor ont été entièrement versés par les Membres de Vestcor, le RRSPNB et le RPENB, et non par les clients de ses sociétés d'exploitation.

Vestcor engage des charges relatives aux services qu'elle offre en tant que gestionnaire de placements et qu'administrateur des régimes de retraite et d'avantages sociaux. Il importe de souligner que les dépenses connexes à chacun de ces services sont uniquement réparties aux clients de ces domaines de service respectifs. Le tableau qui suit détaille les dépenses d'exploitation pour ces services de la date d'acquisition du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016 :

(a) Charges relatives à la gestion des placements

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre 2016	
Salaires et avantages sociaux	3 581	\$
Frais de gestion des placements à l'externe	718	
Systèmes d'information	544	
Garde de titres	289	
Bureau et entreprise	108	
Services professionnels	80	
Loyer de bureaux	77	
Amortissement des immobilisations	26	
	5 423	\$

Les coûts de la gestion de placements s'agissent d'environ 70 % des coûts d'exploitation consolidés, notamment dus aux salaires et avantages sociaux qui comprennent une charge au montant de 3,2 millions de dollars pour les primes de rendement pour le personnel de l'équipe des placements, le chef des finances et trois autres postes de la direction. Les primes de rendement sont conçues pour enligner les intérêts des employés avec celles de nos clients. Des explications plus approfondies du système de primes de la SGPV pour la période de neuf mois depuis son dernier rapport en date du 31 mars 2016 sont disponibles dans la section de la Discussion et l'analyse sur la rémunération à la page 25. De plus, une description plus détaillée des coûts de placements pour cette même période de neuf mois se retrouve à la page 17.

(b) Charges relatives aux services d'administration

<i>(en milliers de dollars)</i>	Période de trois mois terminée le 31 décembre 2016	
Salaires et avantages sociaux	1 249	\$
Systèmes d'information	576	
Administration propre aux clients	147	
Bureau et entreprise	82	
Services professionnels	33	
Loyer de bureaux	90	
	2 177	\$

Les charges liées aux services d'administration de la SSRV comprennent les salaires et les avantages sociaux d'environ 80 employés à temps plein, à temps partiel, occasionnel ou contractuel des endroits suivants : les services aux participants, les services liés aux avantages sociaux, la politique de pension, le soutien aux conseils, les communications, les services financiers et la technologie de l'information.

POINTS SAILLANTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice, la SSRV s'est concentrée sur trois priorités stratégiques, soit satisfaire les besoins de nos clients, adopter les progrès effectués en technologie de l'information et améliorer l'efficacité de l'organisation. L'organisation administre les activités quotidiennes de 11 régimes de retraite et de 5 programmes d'avantages sociaux pour près de 55 000 participants actifs et 33 000 participants retraités du secteur de la fonction publique provinciale, du domaine de l'éducation, des régies de la santé provinciales, ainsi que de corporations de la Couronne et autres organisations du secteur quasi public.

La SSRV est chargée de percevoir et de remettre des cotisations et des primes, d'administrer les réclamations d'assurance, de calculer et de verser les prestations, d'informer les clients sur les retraites et les avantages sociaux, d'appuyer les organismes et les comités dirigeants de régimes de retraite et d'avantages sociaux, et de participer aux activités associées aux politiques de la société.

C'est en assurant un service de qualité supérieure aux participants et aux employeurs des régimes (prise d'appels téléphoniques, courriels et rencontres en personne) qu'elle parvient à remplir ces obligations. De plus, la SSRV rédige et donne des exposés informationnels, et analyse et interprète des documents des régimes de retraite et des avantages assurés. Elle s'acquitte de ces tâches en respectant un cadre constitué de lois, de règlements, de conventions collectives, de politiques et de procédures diverses. La SSRV se tient au courant des nouveaux enjeux, des grandes tendances, des risques et des événements du secteur des retraites et des avantages sociaux, tout en offrant un modèle de services extrêmement rentable.

Pour la direction et le personnel de la SSRV, la transition du 1^{er} octobre 2016 vers une organisation privée distincte s'est révélée à la fois un défi et réussite importants. Au cours de cette période, la SSRV a continué à améliorer la qualité et la rapidité de ses services aux participants des régimes au fil des activités quotidiennes de l'organisation.

Indicateurs de rendement clés

La SSRV évalue continuellement les principaux indicateurs de rendement suivants et les communique à ses clients :

Service	Délai ciblé ¹	Volume traité en 2016	% atteint
Demandes de rachat de périodes de service	90 jours	901	99,0 %
Estimations des prestations de retraite	60 jours	1 212	99,5 %
Départs à la retraite	60 jours	1 637	98,5 %
Cessations d'emploi	30 jours	922	95,0 %
Ruptures de mariage	42 jours	142	88,0 %

¹Les objectifs peuvent légèrement différer d'un client à l'autre. Le tableau précédent porte sur le délai ciblé le plus court.

Dans un effort constant pour mieux comprendre les besoins des participants des régimes, le premier volet d'une étude sur la satisfaction de ceux à qui la SSRV a récemment fourni des services importants a été lancé à l'automne de 2016. Les questions étaient formulées de sorte à obtenir le taux de satisfaction des participants concernant :

- leur expérience globale du service offert par la SSRV;
- leur évaluation des autres organisations avec lesquelles ils ont été en contact dans le cadre de la prestation de services par la SSRV;
- leur évaluation des spécialistes en pensions et prestations de la SSRV;
- la documentation fournie;
- la rapidité de la prestation de services;
- les ressources offertes sur le site web de Vestcor ou, s'il y a lieu, en format papier;
- la facilité d'accès aux services demandés.

Les questionnaires du premier volet ont été envoyés à l'automne de 2016. Au total, 91,5 % des 168 répondants estimaient que leur expérience générale de la SSRV était satisfaisante ou davantage. Ce premier volet a permis à la SSRV de créer les outils et les processus nécessaires pour continuer ses recherches sur les participants de manière plus ciblée. Nous prévoyons ensuite une étude plus approfondie qui orientera les mesures d'amélioration continue en matière de service.

Dans le futur, nous projetons d'élargir la gamme d'outils et de moyens de communication utilisés de manière à augmenter la fréquence et la rapidité des échanges de la SSRV avec les participants et les parties intéressées. Au cours de 2016, nous avons envoyé 76 000 bulletins aux participants actifs et retraités des quatre clients de la SSRV ayant les plus importants régimes de retraite.

À la suite de la transition de 2016, l'une des priorités majeures porte sur la création du site web de Vestcor, qui facilitera et simplifiera la navigation pour les participants actifs, les retraités et les employeurs souhaitant s'informer sur leurs régimes de retraite et d'avantages sociaux.

POINTS SAILLANTS DE L'INVESTISSEMENT

La description des services de gestion des placements qui suit recouvre la période de neuf mois d'à compter de la dernière déclaration de la SGPV, soit le 31 mars 2016, au 31 décembre 2016.

Actifs gérés

Au 31 décembre 2016, les actifs gérés (AG) atteignaient approximativement 15,7 milliards de dollars répartis entre les mandats des clients suivants :

Client	31 décembre 2016		31 mars 2016	
Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB)	7 215,1 \$	45,9 %	6 931,1 \$	52,3 %
Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB)	5 484,1	34,9 %	5 290,7	39,9 %
Régime de retraite des juges de la Cour provinciale (Juges)	45,3	0,3 %	43,2	0,3 %
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (SÉNB) :				
Fonds de déclassement de Point Lepreau	325,9	2,1 %	308,6	2,3 %
Fonds de gestion du combustible épuisé de Point Lepreau	228,2	1,5 %	223,8	1,7 %
Fiducie des déchets de combustible nucléaire	152,0	1,0 %	140,7	1,0 %
Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (DSNB)	5,6	0,0 %	6,4	0,1 %
Régime à risques partagés pour le personnel académique de l'Université du Nouveau-Brunswick (RRPPA)	313,9	2,0 %	291,6	2,2 %
Fonds de dotation de l'Université du Nouveau-Brunswick (DUNB)	31,0	0,2 %	23,5	0,2 %
Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. (CES)	907,9	5,8%	—	—
Total des fonds discrétionnaires	14 709,0	93,6%	13 259,6	100,0%
Fonds non discrétionnaires en transition du CES	997,5	6,4%	—	—
Total des AG	15 706,5 \$	100,0%	13 259,6 \$	100,0%

Comme il fut noté ci-dessus, la SGPV a ajouté un nouveau client des services de gestion de placement le 1^{er} septembre 2016. Nous avons collaboré étroitement avec ce client pour entamer la transition de leur fonds de placement dans une composition adaptée de Fonds communs de la SGPNB et des placements privés selon leur politique de placements actuelle. Nous sommes en cours de compléter une étude de l'appariement de l'actif et du passif et pour ce client pour vérifier que la composition de l'actif édictée par leur politique de placement est bien diversifiée et à même de tirer avantage de plusieurs stratégies de placement devant donner un rendement semblable avec des éléments de risques plus faibles. Nous espérons aider le client à atteindre ses objectifs à long terme, et nous sommes ravis de la confiance qu'il manifeste envers notre équipe.

Objectifs de rendement du fonds global

La SGPV se concentre sur des principaux objectifs de rendement qui se résument comme suit :

- L'objectif primaire de rendement des placements** est d'atteindre le rendement à long terme et le risque correspondant aux cibles particulières de chaque client;
- L'objectif secondaire de rendement des placements** est de dépasser les indices de référence des placements à long terme, après déduction des frais de gestion, de la ou des valeurs ajoutées ciblées d'après l'énoncé de la politique de placement de chaque client ou d'autres directives ou lignes directrices de ce genre.

La SGPV a également créé une autre série d'indicateurs de rendement clés servant d'**objectifs de rendement** continus et qui sont en phase avec notre plan stratégique 2015-2020. Comme il fut noté ci-dessus, le conseil des sociétés d'exploitation travaille à élaborer un nouveau plan stratégique pour l'organisation entière de Vestcor, et nous sommes impatients d'en faire un rapport.

Le conseil surveille les indicateurs de rendement clés tous les trimestres. Les tableaux suivants les présentent, relatifs à la SGPV pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, ainsi qu'à l'**ensemble des fonds sous mandat de gestion** (p.ex. caisses de retraite et autres clients) :

Objectifs primaires de rendement des placements

Objectif	Cibles à long terme	Réels		
		Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	Annualisés sur 4 ans	Annualisés depuis la création
Rendement réel (après inflation)	>= 4,00 % par année	4,83 %	8,35 %	5,35 %
Rendement nominal	>= 6,25 % par année	5,92 %	9,82 %	7,30 %

Objectif secondaire de rendement des placements

Objectif	Cibles à long terme	Réels		
		Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	Annualisés sur 4 ans	Annualisés depuis la création
Rendements relatifs nets (après déduction de tous les coûts de gestion des placements)	>= 42 points de base par année	76,8 points de base	75,8 points de base	8,5 points de base

Objectifs continus d'efficacité du rendement

Objectif	Cibles	Réels	
		Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	Annualisés sur 4 ans
Efficacité de l'équilibrage des opérations :			
Gardien de titres	Réglementaire 90 % + 2,5 %	97,2 %	97,0 %
Courtier principal n° 1	Réglementaire 90 % + 2,5 %	97,5 %	96,8 %
Courtier principal n° 2	Réglementaire 90 % + 2,5 %	94,2 %	94,3 %
Courtier principal n° 3	Réglementaire 90 % + 2,5 %	95,3 %	s.o.
Efficacité budgétaire (en excluant les primes de rendement)	100 %	80,2 %	91,9 %
Absentéisme (%)	<= 2 %	1,94 %	1,84 %
Roulement de personnel (n ^{bre})	<= 3/année	1/année	0,5/année
Accès au système des TI	99 %	99,8 %	99,8 %

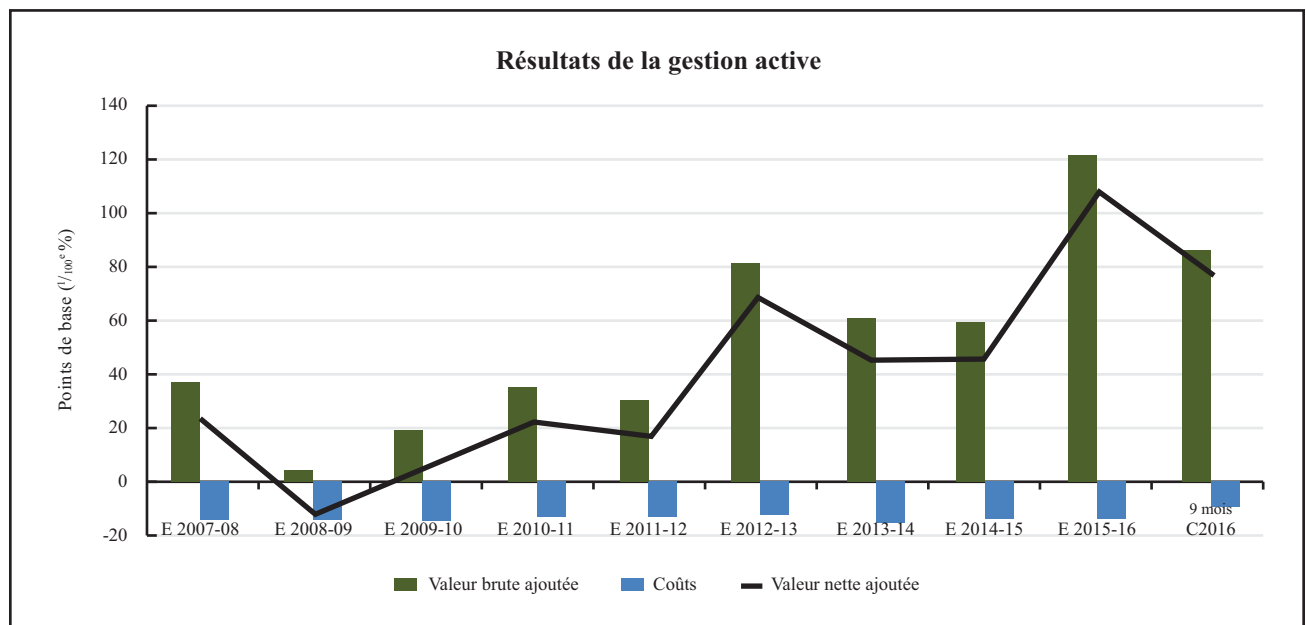
Rendement relatif par rapport aux indices de référence

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'**objectif secondaire de rendement des placements** consiste à recourir à des stratégies de gestion active pour accroître la valeur des actifs au-delà des indices de référence de chaque catégorie d'actif. Cette valeur ajoutée, relative à l'indice de référence, devrait d'abord couvrir tous les coûts de gestion des placements avant de s'ajouter à un objectif supplémentaire de 42 points de base par année (0,42 %).

Nos activités globales de gestion discrétionnaire pour la période de neuf mois ont contribué à ajouter 86,4 points de base de la valeur brute et 76,8 points de base de la valeur nette, ce qui correspond à environ 111,2 millions de dollars après déduction de tous les frais de gestion.

Notre moyenne annuelle de valeur ajoutée à plus long terme sur quatre années, déduction faite de tous les coûts, était d'environ 75,8 points de base par année, soit environ 357,4 millions de dollars en valeur supplémentaire sur la période de quatre ans. Cette période est la plus significative pour mesurer la performance de notre mode de gestion actif et elle est choisie pour représenter une mesure à long terme plus stable.

Le tableau qui suit montre l'histoire de nos activités à valeur ajoutée sur la période de dix ans la plus récente, ce qui inclut la période de crise des marchés financiers au cours de laquelle nous avons éliminé temporairement la plupart des risques des portefeuilles pour aider à préserver les actifs.



COÛTS DE GESTION DES PLACEMENTS

Un des aspects les plus importants à prendre en compte lors de l'évaluation du rendement des placements s'agit des charges encourues. Bien que le standard dans l'industrie soit de déclarer les rendements bruts, c'est en fait le rendement net, soit après déduction des frais, qui contribue à la croissance des actifs. Toutes choses égales, les coûts moindres mènent à des rendements nets plus élevés et aident à maximiser l'actif disponible.

Les coûts de gestion des placements sont influencés par plusieurs facteurs. La comparaison des coûts dans l'industrie affirme qu'il est généralement plus efficace de gérer les actifs à l'interne plutôt que d'externaliser le processus de l'investissement à des tiers. De plus, les stratégies de gestion des placements passives, soit celles conçues pour imiter un indice du marché, sont moins coûteuses que les stratégies de gestion active, car ces derniers se reposent sur le jugement et les occasions de faire la différence entre les rendements et les indices de référence.

Les coûts de gestion des placements relatifs à la gestion des actifs gérés s'élevant à environ 15,7 milliards comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	Exercice terminé le 31 mars 2016
Coûts d'exploitation de la SGPV	11,2 \$	13,6 \$
Gestion des placements à l'externe	2,3	4,3
Total des coûts de gestion des placements	13,5	17,9
Total des actifs gérés	15 706,5 \$	13 259,6 \$

Nous gérons à l'interne la majorité des actifs gérés (AG) grâce à nos professionnels en investissement et les systèmes de technologie qui nous permettent d'entreprendre des activités de transaction à l'échelle mondiale d'où nous sommes situés à Fredericton au Nouveau-Brunswick. Vestcor gérait à l'interne environ 81 % des AG au 31 décembre 2016, une baisse par rapport à 89 % au 31 mars 2016. Ceci est dû à l'ajout d'environ 1,9 milliards de dollars d'AG du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B. le 1^{er} septembre 2016, dont seulement la moitié a été transférée à la gestion interne de la SGPV avant la fin de l'année.

Les coûts engagés pour gérer à l'**interne** les stratégies de gestion des placements, mesurés selon les AG moyens pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, étaient de 0,091 % ou 9,1 points de base. Au 31 décembre 2016, environ 19 % des placements étaient gérés à l'externe. Ces mandats à l'externe regroupent les actifs en cours de transition à la gestion de la SGPV (comme tel est le cas pour les actifs du régime des CES des hôpitaux) et les situations où l'accès à un placement voulu ou à une expertise sur une stratégie particulière ne sont pas disponibles à l'interne. Les coûts de gestion des placements par l'entremise de nos gestionnaires **externes**, aussi mesurés selon les AG moyens pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 étaient de 13,3 points de base. **En total**, les coûts de gestion des placements étaient environ 9,6 points de base des AG moyens pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016.

Outre de ces coûts de gestion de placements, les Fonds communs de la SGPNB engagent des coûts de transactions connexes à la négociation des titres dans chaque portefeuille. Ces coûts comprennent les commissions de courtage et les frais d'emprunt relatifs au volume des activités de négociations. De plus, les placements dans les marchés privés engagent des frais de gestion et autres versés à des commandités et des conseillers à la date du placement original et au cours de l'investissement. Bien que ces genres de coûts ne sont pas compris dans les coûts de gestion des placements ci-dessus, ils sont déduits des rendements déclarés pour chaque fonds commun. Les états financiers vérifiés pour les Fonds communs de la SGPNB sont disponibles sous l'onglet « Publications » à notre site web www.vestcor.org.

Nous comparons nos coûts de gestion des placements sur une base annuelle à ceux des autres gestionnaires des caisses de retraite pairs. Nous continuons à nous situer favorablement selon les renseignements publics disponibles des autres régimes de retraite du secteur public. De plus, nous participons à un sondage annuel des régimes de retraite à prestations déterminées mené par CEM Benchmarking Inc. Par l'entremise de cette activité, nous croyons prudemment que nos coûts se situent environ à 25 points de base moins que la moyenne de nos pairs, et 25 points de base de celle des gestionnaires des actifs du secteur privé. Cette différence des coûts signifie que pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, nos clients ont pu retenir environ 34,9 millions de dollars grâce à notre avantage du coût moindre. Cet avantage s'agit d'un de nos fondements de notre prestation de service depuis notre création il y a plus de 20 ans.

RENDEMENT ANNUEL PAR CLASSE D'ACTIF

Les renseignements suivants sur le rendement annuel des placements sont organisés selon les grandes catégories d'actif que Vestcor gère au nom de ses clients. Elles donnent également la répartition par sous-portfeuille de catégorie d'actif. Vestcor propose une structure de fonds communs constituée de fonds en fiducie à participation unitaire et une structure de sociétés en commandite pour les placements privés, dans laquelle les clients peuvent investir selon des pondérations personnalisées pour réaliser leurs objectifs uniques en matière d'investissement. Pour obtenir une description du rendement par fonds commun, consultez la section Rendement des Fonds communs (page 50).

PORTEFEUILLES DE TITRES À REVENU FIXE

Objectifs

Vestcor propose de nombreux portefeuilles de placements canadiens à revenus fixes donnant accès à un vaste assortiment de titres à échéances et de risques selon la qualité du crédit. Ces portefeuilles peuvent être combinés pour représenter les indices standards de l'industrie ou utilisés séparément pour adapter le risque en fonction d'objectifs ou d'exigences précises de placement.

Sommaire des rendements (au 31 décembre 2016)

Portfeuille	AG ¹ (en millions de \$)	Rendement annuel pour 2016		Rendement sur 4 ans	
		Portfeuille	Indice de référence	Portfolio	Indice de référence
Actifs à court terme	1 123	1,05 %	0,51 %	1,18 %	0,77 %
Obligations nominales	2 301	1,45 %	0,89 %	3,21 %	2,92 %
Obligations de sociétés	2 333	3,91 %	3,73 %	3,81 %	3,69 %
Revenu fixe mondial	70	1,10 %	0,15 %	s.o.	s.o.
Obligations à long terme ²	68	2,70 %	2,70 %	s.o.	s.o.
Obligations à rendement réel	700	2,91 %	2,86 %	1,12 %	0,99 %

¹ Inclut les intérêts de propriété interfonds

² Fonds spécial affecté à un client

Aperçu

Les rendements des obligations ont considérablement baissé au cours de la première moitié de 2016 en raison du risque étranger découlant de l'instabilité des banques européennes, du renforcement des préoccupations concernant la dette asiatique et, bien sûr, du vote du 24 juin en faveur du Brexit, en tête des événements observés sur les marchés. Au fil des mois, la tendance s'est inversée et les rendements se sont redressés, en premier lieu dès qu'il a été établi que le Brexit prendrait du temps, puis, en août, lorsque la Réserve fédérale américaine (FED) a mentionné un raffermissement récent des conditions propices à une hausse des taux. Les rendements ont encore fait un bond en novembre après l'élection de Donald Trump, lorsque les investisseurs ont réalisé que son programme est économiquement viable et qu'il pourrait pousser l'inflation à la hausse.

Pendant la plus grande partie de 2016, de nombreux marchés de la dette de pays souverains ont obtenu des rendements négatifs sur les titres à échéances de 10 ans. Aux prises avec des difficultés, un nombre d'économies se sont tournées vers des formules d'assouplissement quantitatif plus énergiques pour lutter contre la tendance à la baisse de la croissance et de l'inflation. Bien que l'Amérique du Nord n'ait pas connu de rendements négatifs, les bons du Trésor américain sur 10 ans ont atteint en juillet le seuil de 1,32 %, suivis de peu par les titres de créance canadiens sur 10 ans dont le rendement est descendu à 0,94 %.

Après avoir relevé ses taux pour la première fois depuis dix ans en décembre 2015, la FED a attendu toute une année pour procéder à une augmentation de suivi le 14 décembre 2016. Dans son annonce sur la hausse des taux de 2016, la FED a fait état du renforcement de l'emploi et de l'augmentation de l'inflation. Ces résultats l'ont incitée à faire passer de deux à trois le nombre de hausses prévues en 2017.

L'économie du Canada n'a pas obtenu d'aussi bons résultats que celle de son voisin en 2016. La baisse des prix du pétrole et la lenteur de la reprise qui s'en est suivie, exacerbées par les répercussions des incendies de forêt à Fort McMurray, ont coupé court aux plans de dépenses d'investissement sur les projets pétroliers. En s'abstenant de modifier son taux de référence en 2016, la Banque du Canada a pris acte de l'amélioration de l'emploi tout en continuant à souligner la morosité persistante de l'économie

canadienne. Pour compliquer la situation, elle doit maintenant comparer les potentielles répercussions économiques négatives de la rhétorique anticommerciale du président Trump aux bénéfices éventuels, pour le Canada, d'un boom économique découlant du programme américain favorable à la croissance.

Après un premier trimestre de 2016 difficile pour les marchés de crédit, les écarts de cours des titres de créance des gouvernements provinciaux et des sociétés se sont considérablement resserrés. La décision prise en mars par la Banque centrale européenne d'acheter des titres de sociétés dans le cadre de son programme d'assouplissement quantitatif constitue l'un des principaux facteurs de ce changement. Par la suite, chaque nouvelle émission de titres de créance des gouvernements provinciaux et des sociétés a entraîné une forte demande.

PORTEFEUILLES D' ACTIONS PUBLIQUES

Objectifs

Nous proposons deux grands types de portefeuilles d'actions publiques diversifiées sur le plan géographique : des portefeuilles de capitalisation boursière standard et des portefeuilles d'actions à faible volatilité. Ces portefeuilles sont utilisés pour aider les clients à tirer profit de la croissance économique à long terme d'un certain nombre de pays selon un mode de gestion active ou passive.

Au cours des dernières années, la SGPV a employé d'importantes ressources pour créer des portefeuilles à faible volatilité gérés à l'interne dans les diverses régions mentionnées plus bas. Nous pensons qu'ils constituent un mode de placement rentable dans les actions publiques, surtout pour nos clients de régimes de retraite à prestations cibles, en leur assurant un rendement à long terme semblable à celui des marchés boursiers, mais à risque nettement moindre. Depuis le lancement de notre stratégie d'action de marchés émergents à faible volatilité en 2015, nous couvrons maintenant l'intégralité du MSCI All Country World Index (l'indice mondial MSCI tous les pays) avec nos fonds à faible volatilité gérés à l'interne.

Sommaire des rendements (au 31 décembre 2016)

Portfeuille	AG ¹ (en millions de \$)	Rendement annuel pour 2016		Rendement sur 4 ans	
		Portfeuille	Indice de référence	Portfolio	Indice de référence
Indice de capitalisation :					
Actions canadiennes	1 290	20,48 %	21,08 %	9,01 %	8,52 %
Actions américaines	903	8,63 %	8,62 %	23,24 %	23,23 %
Actions internationales	812	(2,53 %)	(2,49 %)	12,76 %	12,03 %
Faible volatilité :					
<i>Comparaison avec les indices</i>					
<i>MSCI faible volatilité*</i>					
Actions canadiennes	759	16,74 %	17,58 %	11,88 %	10,49 %
Actions américaines	897	9,05 %	6,56 %	24,40 %	22,33 %
Actions internationales	820	(1,93 %)	(5,20 %)	14,92 %	14,90 %
Actions des marchés émergents	406	4,33 %	0,31 %	s.o.	s.o.
<i>Comparaison avec les indices standards du marché**</i>					
Actions canadiennes	759	16,74 %	21,08 %	11,88 %	8,52 %
Actions américaines	897	9,05 %	8,62 %	24,40 %	23,23 %
Actions internationales	820	(1,93 %)	(2,49 %)	14,92 %	12,03 %
Actions des marchés émergents	406	4,33 %	8,15 %	s.o.	s.o.

¹ Inclut les intérêts de propriété interfonds

* Canada : Indice MSCI Canada faible volatilité (CAD), brut, en \$CA
 États-Unis : Indice MSCI États-Unis faible volatilité (USD), net, en \$CA
 EAEO : Indice EAEO faible volatilité (USD), net, en \$CA
 Marchés émergents : Indice MSCI marchés émergents faible volatilité (USD), net, en \$CA

** Canada : Indice composé S&P/TSX, en \$CA
 États-Unis : Indice S&P 500, en \$CA
 EAEO : Indice MSCI EAEO, net, en \$CA
 Marchés émergents : Indice MSCI marchés émergents, net, en \$CA

Aperçu

Malgré quelques hausses de la volatilité causées par des événements géopolitiques à l'échelle de la planète, l'année civile 2016 s'est révélée modestement positive pour ceux qui ont investi dans des actions étrangères, l'indice de référence mondial MSCI ACWI ayant presque atteint 5 % (exprimé en dollars canadiens, position de change non couverte). La plus grande partie de ce rendement positif est survenu dans la foulée des élections présidentielles américaines de novembre, qui ont entraîné une importante reprise de confiance dans les actifs sensibles aux cycles économiques mondiaux comme les actions.

Les rendements des actions à faible volatilité ont quelque peu tiré de l'arrière par rapport aux indices des marchés dans des régions comme le Canada et les marchés émergents, qui se sont relativement renforcés pendant la période visée, tandis que dans les régions où les rendements étaient plus modérés, les stratégies de faible volatilité ont eu tendance à réaliser des rendements plus enlignés avec les portefeuilles du marché élargi.

De manière générale, les actions canadiennes ont produit les indices les plus élevés de tous les pays développés, car l'excellente santé des secteurs sensibles aux produits de base (contrairement aux périodes précédentes) a produit un rendement de près de 21 % de l'indice composé S&P/TSX pendant l'exercice, ce qui est nettement supérieur au gain de 5 % des actions mondiales en général.

La gestion active pratiquée pendant l'année s'est avérée gagnante, surtout grâce au surclassement de nos portefeuilles à faible volatilité gérés à l'interne. Stimulée par la hausse des évaluations des actions à faible risque (car ces portefeuilles ont largement dépassé les attentes ces dernières années et ont attiré d'autres flux de capitaux), notre méthode d'évaluation et de gestion de portefeuilles axée sur la qualité a généré d'importants écarts de rendement dans toutes les stratégies de faible volatilité hors du marché canadien.

PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS NON TRADITIONNELS

Objectifs

La SGPV propose un certain nombre de stratégies de placement non traditionnel qui aident les clients à mieux diversifier les bénéfiques et les exposent à des placements susceptibles de réduire le risque associé à leur portefeuille par rapport aux marchés plus traditionnels des actions publiques et à revenu fixe.

Nos stratégies de rendement absolu visent des portefeuilles sans endettement gérés à l'interne et constitués d'actions ouvertes conçues pour produire des rendements stables assortis d'une faible corrélation avec les rendements boursiers. Le portefeuille d'actions privées donne aux investisseurs l'occasion d'investir dans des participations concentrées ou de contrôle, dans des entreprises à divers stades de croissance et situées dans différentes régions du monde.

Les placements dans l'immobilier et l'infrastructure donnent aux clients la capacité d'investir des capitaux dans un portefeuille diversifié d'actifs à long terme donnant un rendement constant qui, d'habitude, ajuste l'inflation sur sa durée.

Sommaire des rendements (au 31 décembre 2016)

Portefeuille	AG ¹ (en millions de \$)	Rendement annuel pour 2016		Rendement sur 4 ans	
		Portefeuille	Indice de référence	Portfolio	Indice de référence
Stratégies de rendement absolu	1 128	5,12 %	0,51 %	4,78 %	0,77 %
Actions de sociétés fermées	557	6,43 %	4,02 %	17,48 %	15,21 %
Immobilier	830	11,31 %	8,99 %	12,19 %	10,11 %
Infrastructure	690	8,01 %	5,31 %	5,36 %	5,33 %

¹ Inclut les intérêts de propriété interfonds

Aperçu

Notre portefeuille d'actions à rendement absolu vise à produire des rendements stables et positifs dans tous les marchés, tout en établissant une corrélation faible à nulle avec les stratégies de placement classiques, offrant ainsi des rendements attrayants et une meilleure diversification pour le portefeuille combiné. Pour y parvenir, nous gérons trois stratégies internes distinctes qui répondent respectivement à des approches de placement orientées, de base et quantitatives. Une répartition réfléchie entre les trois stratégies, associée à un cadre bien conçu de gestion des risques et de répartition du capital, permet d'atteindre l'objectif, soit des rendements positifs à faible risque, sans l'exposition imprévue découlant souvent des portefeuilles à rendement absolu et à stratégies multiples. Bien que chaque stratégie soit gérée de manière prudente et diversifiée par une équipe de gestion des portefeuilles, nous recourons aussi à une méthode combinée de budgétisation des risques du portefeuille afin de gérer efficacement le risque et de le prévoir au budget dans tous les marchés en transférant la répartition du capital et du risque vers les endroits les plus favorables en cas de besoin.

En 2016, les trois sous-stratégies ont encore une fois produit des rendements positifs en aidant le portefeuille combiné à atteindre un rendement total de 5,12 %. Grâce à notre méthode proactive de gestion du risque et de répartition du capital, ce rendement positif s'est accompagné d'un faible risque et de la corrélation minimale avec les marchés traditionnels que nous attendons de nos portefeuilles à rendement absolu. Sur une période de quatre années, la stratégie est parvenue à naviguer dans des contextes d'investissement houleux pour produire un rendement positif annuel de 4,78 %.

Le portefeuille d'actions de sociétés fermées est diversifié selon plusieurs critères incluant l'aspect géographique, le secteur d'activité et la devise. Les investissements s'effectuent par une combinaison d'engagements dans des fonds externes, des co-investissements avec des gestionnaires de fonds et des placements directs gérés à l'interne. Bien que modérée, la croissance mondiale se poursuit et a entraîné d'excellents rendements pour la plupart des éléments du portefeuille sous-jacent, principalement les parties européennes et américaines. Le risque de change n'est pas couvert et a réduit de valeur pendant l'exercice, alors que le dollar américain, la livre sterling et l'euro ont tous perdu par rapport au dollar canadien durant l'année civile 2016.

Le portefeuille d'immobilier possède deux grands volets : les titres de la fiducie de placement immobilier (FPI) d'Amérique du Nord et l'immobilier privé sous forme d'intérêt dans des sociétés en commandite, tant au Canada qu'en Europe, de co-investissements directs et de participations directes. Nos placements immobiliers ont continué à tirer profit des faibles taux d'intérêt, d'excellentes bases économiques et de la forte demande de la part des investisseurs. Les éléments privés et publics du portefeuille ont tous deux produit des rendements positifs en 2016, et les résultats des portefeuilles FPI ont particulièrement été excellents.

Le portefeuille d'infrastructure possède deux grands volets : en premier lieu, l'infrastructure privée sous forme de co-investissements diversifiés par emplacement géographique, devise et type d'actif ainsi qu'un engagement d'investissement en un fonds dans une société en commandite. Le deuxième volet consiste en un portefeuille d'infrastructure publique interne qui devrait produire un rendement à long terme et des caractéristiques de risques semblables à ceux des placements dans l'infrastructure privée. Les éléments privés et publics du portefeuille ont tous deux produit des rendements positifs en 2016.

GESTION DES RISQUES

Vestcor est confrontée à de nombreux risques dans l'exercice de nos mandats. L'attachement de Vestcor à une gestion des risques rigoureuse est au cœur de ses opérations de gestion. Bien que la section qui suit se porte principalement sur les activités à ce jour de la SGPV, il importe de noter que nous allons intégrer les activités de la SSRV dans notre cadre de gestion des risques à l'achèvement de notre processus actuel du plan stratégique.

La gestion des risques est un élément clé pour contribuer à la stabilité des cotisations et des prestations des régimes de retraite et éviter les risques injustifiés associés à la gestion active des placements. Toutes les décisions relatives aux investissements se prennent dans un contexte de risque qui ne vise pas seulement les rendements attendus de nos activités, mais aussi les gains et les pertes possibles directement liés à ces dernières.

Gestion des risques – Supervision du conseil d'administration

Bien que, conformément à son mandat, la direction soit principalement chargée de gérer les risques, le conseil d'administration est, pour sa part, chargé de les comprendre, ainsi que les systèmes mis en place par la direction pour les atténuer et les gérer. Le conseil est explicitement responsable de la supervision des risques associés aux placements, aux risques fiduciaires et à la stratégie d'entreprise.

Au sein du conseil, le comité de vérification a pour fonction de surveiller les risques financiers et les risques liés aux systèmes de contrôle interne, ainsi que la communication de l'information financière et les risques de fraude. Le comité des ressources humaines et de la rémunération s'occupe des risques liés à nos employés et au milieu de travail. Il regroupe le leadership du président et chef de la direction, la capacité d'attirer et de conserver du personnel qualifié et motivé, les plans de leadership et de relève ainsi que les règles générales de prudence et les saines pratiques de gestion des ressources humaines. Le comité de gouvernance met l'accent sur le leadership et l'efficacité du conseil d'administration ainsi que sur la réputation et l'image publique de Vestcor.

Gestion des risques – Vérifications indépendantes

Le comité de vérification du conseil d'administration a engagé un fournisseur de services de vérification interne (un cabinet externe) pour l'assister dans ses tâches de surveillance de gestion des risques en procédant à des examens et en lui fournissant des conseils sur l'efficacité des contrôles et méthodes internes de Vestcor.

Gestion des risques – Activités de gestion

Auparavant, la SGPV a conçu un cadre de gestion des risques d'entreprise qui peut être consulté à la page « à propos de nous » sur son site web à www.vestcor.org. Ce cadre recense les trois grandes catégories de risques, à savoir les risques stratégiques, les risques de placement et les risques opérationnels. Il met en évidence dix-sept éléments spécifiques de risque dans ces trois catégories et inclut une définition de chaque élément, la responsabilité de supervision du risque et les mesures prises par la direction et le conseil d'administration pour atténuer chaque risque. Comme indiqué ci-dessus, ce cadre est en voie d'être mis à jour afin d'inclure le risque d'entreprise de l'organisation combinée Vestcor.

Vestcor compte les six comités de gestion internes suivants qui surveillent et traitent les questions spécifiquement liées au cadre de gestion des risques d'entreprise. Ces comités ont également une composition interfonctionnelle et rassemblent des membres de la direction et du personnel. En outre, les recoupements dans leur composition favorisent les échanges de points de vue :

<p>Conseil de gestion des risques d'entreprise (CGRE)</p>	<p>Conformément à son mandat, le CGRE est chargé d'examiner chaque trimestre la situation du cadre de gestion des risques d'entreprise avant la présentation du rapport matriciel trimestriel des risques au conseil d'administration, et d'informer le président et chef de la direction des domaines de risques émergents.</p> <p>Pour remplir son mandat, le CGRE examine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les analyses hebdomadaires du capital à risque et celles de la politique de composition des actifs avec capital à risque, y compris la détermination des prévisions de risques; • les résultats des essais de tension et des mesures ex post sur les compositions d'actif; • une analyse trimestrielle des liquidités du client; • des rapports mensuels sur l'exposition aux risques de contrepartie; • des rapports trimestriels de conformité des prêts de titres; • les résultats de l'évaluation annuelle des risques de fraude menée par la direction; • les recommandations des examens de vérification indépendante.
<p>Comité de gestion des risques de placement (CGRP)</p>	<p>Conformément à son mandat, le CGRP est responsable des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • surveiller l'évaluation des risques d'investissement; • étudier les risques associés aux nouvelles stratégies et aux nouveaux produits de placement; • proposer des procédures pour mesurer et surveiller les risques. Ces procédures doivent être approuvées par le chef des placements et répondre aux critères définis par le conseil d'administration et les clients.
<p>Comité de supervision de la gestion des échanges (CSGE)</p>	<p>Conformément à son mandat, le CSGE est responsable des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • superviser les politiques et les pratiques d'échange; • approuver le choix des courtiers afin d'assurer des échanges optimaux; • gérer l'exposition aux risques de contrepartie des courtiers.
<p>Comité de gestion des risques liés à la technologie de l'information (CGRLTI)</p>	<p>Conformément à son mandat, le CGRLTI est responsable des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer à la création et à l'orientation future de la stratégie de la TI; • approuver l'évaluation des risques sur les nouveaux logiciels; • surveiller le respect des politiques et procédures de la TI.
<p>Équipe du plan de continuité des opérations (PCO)</p>	<p>Conformément à son mandat, le PCO est responsable des tâches suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer et mettre en place le plan de continuité des opérations prévoyant la reprise après sinistre; • examiner les situations de catastrophes potentielles; • utiliser des tests actifs et passifs pour évaluer les protocoles de réponse.
<p>Comité de santé et de sécurité au travail</p>	<p>Conformément à son mandat, le comité de santé et de sécurité au travail examine les risques liés au milieu physique.</p>

DISCUSSION ET ANALYSE SUR LA RÉMUNÉRATION

La discussion sur la rémunération et l'analyse qui suit élabore les processus qu'a suivis la SGPV au cours de la période actuelle, et on s'attend à ce qu'ils soient établis pour l'entité consolidée Vestcor dans le futur.

GOVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance des principes, des politiques et des programmes de rémunération de la SGPV. Il approuve le programme de rémunération et les primes, y compris la rémunération du président et chef de la direction, d'après les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR).

Mandat du comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération aide le conseil d'administration à remplir ses obligations concernant l'élaboration des politiques de rémunération des administrateurs et des employés, la relève des cadres et l'établissement des politiques et pratiques en matière de ressources humaines.

Il est constitué de cinq administrateurs et du président du conseil, nommé d'office. Il se réunit au moins trois fois par année et a parfois recours à des conseillers externes en ressources humaines pour remplir son mandat.

Pour connaître le mandat du comité des ressources humaines et de la rémunération : veuillez visiter www.vestcor.org / SGPV / Gouvernance / Gouvernance d'entreprise / Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Les principales responsabilités du comité sont les suivantes :

- Participer à l'évaluation annuelle du rendement du président et chef de la direction, y compris l'établissement de buts et d'objectifs mesurables, et formuler des recommandations concernant les ententes de rémunération, y compris les primes de rendement.
- Élaborer des principes de rémunération qui énoncent les règles à suivre pour prendre des décisions de rémunération correspondant aux objectifs opérationnels, aux activités et aux risques de Vestcor.
- Superviser les changements à apporter à l'échelle de rémunération concurrentielle, aux systèmes de prime de rendement, aux programmes d'avantages sociaux des employés et aux politiques opérationnelles sur les déplacements et les dépenses.
- Recommander des changements à apporter à la structure de l'organisation, à la nomination des dirigeants, aux descriptions de poste et aux dispositions concernant la cessation d'emploi d'un membre de la direction.
- Étudier des initiatives de Vestcor en matière de leadership et des plans de relève pour les employés clés.
- Approuver un plan stratégique de ressources humaines à long terme prévoyant des stratégies et des politiques susceptibles d'attirer et de retenir des employés compétents.
- Examiner les primes destinées aux employés admissibles et formuler des recommandations au conseil.

Conseil indépendant

Le comité des ressources humaines et de la rémunération se fait assister à l'occasion par des conseillers indépendants en rémunération. Le rôle du conseiller est d'examiner périodiquement les composants et les niveaux de rémunération globale offerts à tous les employés dans le contexte des principes de rémunération de Vestcor. Cet examen s'effectue en général à l'aide d'un groupe de comparaison représentatif du marché pour les postes des employés. Pour les postes dans les placements, le groupe de comparaison se compose de caisses de retraite d'envergure ayant des stratégies de placement similaires. Les postes en comptabilité et dans le domaine financier sont comparés à des postes similaires dans le groupe de comparaison pour les placements, après ajustement pour tenir compte des différences régionales, et dans d'autres organisations du Canada atlantique.

Vestcor participe également à des enquêtes sur la rémunération effectuées par des spécialistes et les utilise pour s'assurer que les tendances font l'objet d'une surveillance régulière et qu'elles sont isolées et signalées au CRHR.

Salaire de base

Admissibilité	Tous les membres du personnel
Objectifs	Rétribuer le degré de responsabilité, l'expertise, les compétences et l'expérience

Programme de rémunération variable

	Prime annuelle (objectifs de 15 % à 55 % du salaire de base)		Prime à long terme (objectifs de 15 % à 75 % du salaire de base)
	Court terme	Long terme	Report
Admissibilité	Le personnel de placements et de recherche, le chef des finances et certains cadres s'ils sont en poste depuis six mois au moins.	Le personnel de placements et de recherche et le chef des finances s'ils sont en poste depuis six mois au moins.	Le personnel de placements et de recherche et le chef des finances s'ils sont en poste depuis quatre ans au moins.
Objectifs	Harmoniser la rémunération des employés admissibles en fonction du rendement total des placements du fonds et de celui de l'équipe, avec incitatif pour favoriser la croissance soutenue de l'actif. Renforcer la coopération de l'équipe.	Récompenser le rendement individuel. Harmoniser la rémunération des employés admissibles en fonction du rendement total des placements du fonds et de celui de l'équipe, avec incitatif pour favoriser la croissance soutenue de l'actif. Renforcer la coopération de l'équipe.	Harmoniser la rémunération des employés admissibles en fonction du rendement total des placements du fonds, avec incitatif pour favoriser la croissance soutenue de l'actif. Renforcer la coopération de l'équipe.
Horizon	Période fiscale actuelle	4 années (établi au prorata)	4 années
Types de programmes	Argent comptant	Argent comptant	Argent comptant
Mesure(s) du rendement	Rendement total du fonds supérieur à l'indice de référence, déduction faite des coûts de gestion de placement. Rendement actif de(s) l'équipe(s) de placements supérieur à l'indice de référence. Rendement individuel par rapport aux objectifs définis et approuvés par le conseil d'administration du plan d'affaires annuel.	Rendement total du fonds supérieur à l'indice de référence, déduction faite des coûts de gestion de placement. Rendement actif de(s) l'équipe(s) de placements supérieur à l'indice de référence.	Rendement total du fonds supérieur à l'indice de référence, déduction faite des coûts de gestion de placement.
Portée :			
Seuil	Recouvrement complet des coûts de la SGPV	Recouvrement complet des coûts de la SGPV	Recouvrement complet des coûts de la SGPV
Cible	42 points de base après déduction des coûts	42 points de base après déduction des coûts	42 points de base après déduction des coûts
Maximum	84 points de base après déduction des coûts	84 points de base après déduction des coûts	75 points de base après déduction des coûts

Rémunération indirecte

	Participation au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick	Avantages sociaux et avantages après la retraite	Avantages accessoires
	Admissibilité	Personnel à plein temps et vacataires sous contrat pour une année ou plus.	Personnel à plein temps et vacataires sous contrat pour une année ou plus.
Objectifs	Favoriser le maintien en poste à long terme en récompensant la durée du service et en contribuant au revenu après la retraite.	Fournir aide et sécurité aux employés et à leurs familles afin qu'ils puissent se concentrer sur leurs responsabilités professionnelles et réaliser la mission de l'entreprise.	Proposer un nombre limité d'avantages qui complètent la rémunération totale, y compris le stationnement et une allocation de dépenses de santé.

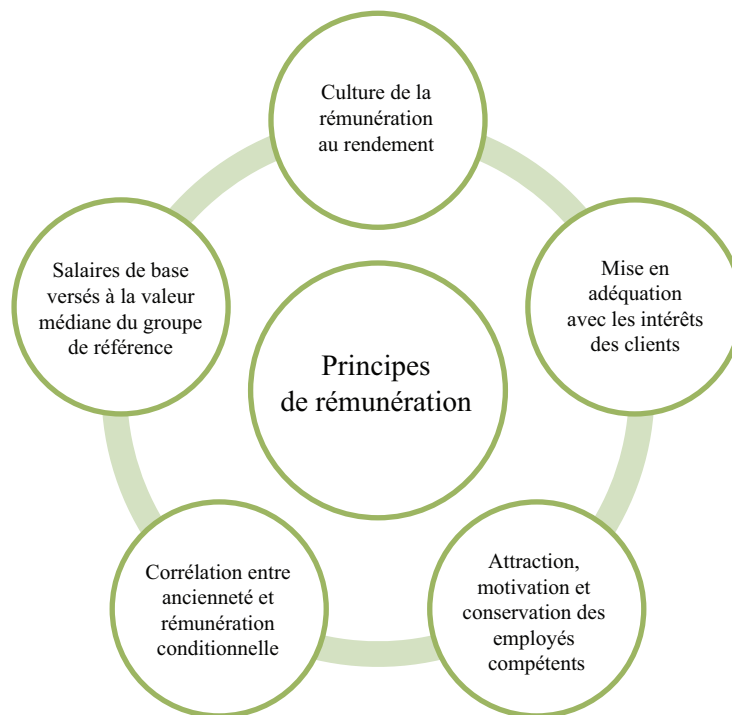
PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION D'ENTREPRISE

Vestcor a la conviction que les employés sont la base du bon fonctionnement de la SGPV et la SSRV et s'engagent à leur assurer un milieu de travail positif et une rémunération stimulante. Elle estime également que la réalisation de sa mission sera facilitée si elle met en adéquation les intérêts des employés et ceux de ses clients.

Par conséquent, des principes de rémunération ont été élaborés pour atteindre les objectifs suivants :

- Proposer un système de rémunération concurrentielle axé sur le rendement et sur les pratiques du marché.
- Attirer et retenir des personnes très compétentes.
- Renforcer la stratégie, la culture et les politiques de Vestcor.
- Promouvoir les objectifs stratégiques individuels, d'équipe et de la Société, et favoriser leur réalisation.
- Renforcer la réputation de Vestcor en tant qu'employeur de choix.
- Traiter les employés de manière équitable.

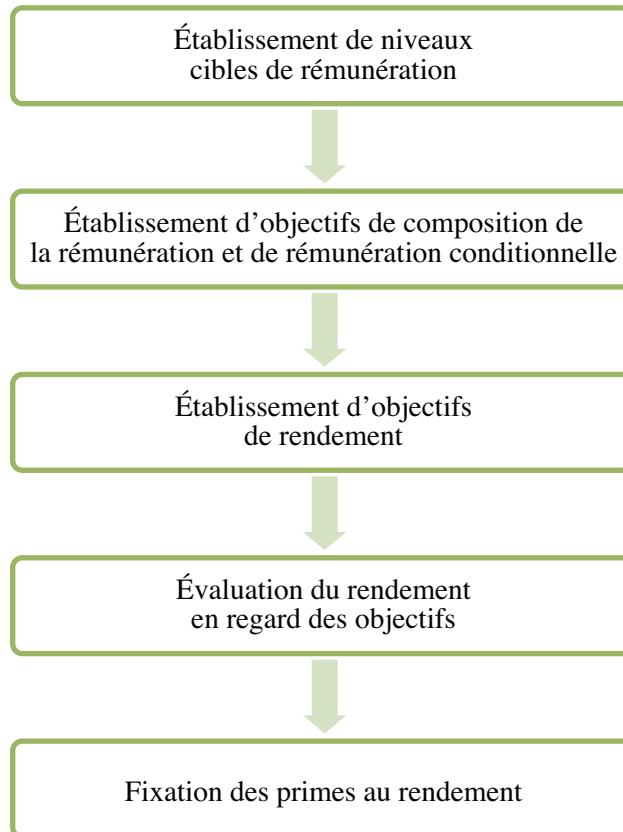
Les règles sur lesquelles ces principes reposent peuvent se résumer comme suit :



GESTION DES RISQUES LIÉS À LA RÉMUNÉRATION

Décisions en matière de rémunération

La procédure annuelle de détermination des rémunérations comprend les étapes suivantes :



Établissement de niveaux cibles de rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine chaque année la conception et les niveaux de salaire du programme de rémunération des groupes de comparaison pour s'assurer de la compétitivité des programmes de Vestcor. Les données du marché obtenues dans le cadre de diverses enquêtes sur les rémunérations et salaires sont examinées dès qu'elles sont disponibles. Un conseiller en rémunération indépendant est périodiquement invité à procéder à un examen de la rémunération globale. Les données sur la rémunération provenant de divulgations publiques des autres entités pertinentes sont également prises en considération.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération étudie également chaque année l'occasion de changer le système des primes incitatives.

Établissement d'objectifs de composition de la rémunération et de rémunération conditionnelle

La rémunération globale comprend le salaire de base, les avantages sociaux et, pour les employés concernés, les primes de rendement. Sa composition varie selon le poste et l'ancienneté, en fonction de la capacité de l'employé d'influencer le rendement. Pour la déterminer, on tient compte des pratiques en vigueur dans le secteur et des principes de rémunération de Vestcor, notamment de la correspondance avec les intérêts des clients. Pour décourager la prise de risques à court terme, une partie importante des primes de rendement porte sur un cycle de quatre années.

Établissement d'objectifs de rendement

Chaque année, le conseil d'administration approuve un plan d'affaires annuel pour favoriser la réalisation du plan stratégique quinquennal de Vestcor. Ce plan comporte un ensemble équilibré d'objectifs et d'initiatives clés de rendement opérationnel et de stratégie de placement. Chacun de ces objectifs et initiatives clés en matière de rendement est ensuite pondéré selon son importance dans le plan stratégique global. Le président et chef de la direction délègue les initiatives clés aux équipes fonctionnelles selon leurs rôles et responsabilités spécifiques.

Évaluation du rendement en regard des objectifs

Le rendement de Vestcor est alors évalué en fonction de ces objectifs de rendement et du plan d'affaires annuel. Les rendements réels (après inflation), les rendements nominaux des placements et les autres principaux indicateurs de rendement font l'objet d'une évaluation quantitative par rapport aux objectifs, tandis que cette même évaluation est de nature quantitative et qualitative pour les mesures clés du plan d'entreprise qui ont été exécutées. Le président et chef de la direction présente au CRHR des recommandations quant aux facteurs à retenir pour évaluer la réalisation de chacun des éléments du plan.

Détermination des primes de rendement

Le CRHR soumet à l'approbation du conseil d'administration le montant de la rémunération au rendement du président et chef de la direction et le facteur de pondération global à utiliser en fonction des évaluations mentionnées ci-dessus. Le président et chef de la direction ne prend pas part à cette discussion. Il examine à son tour les évaluations du rendement de chaque membre du système de primes et accorde à chacun sa prime individuelle en fonction de sa contribution.

PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION

Le programme de rémunération est détaillé dans la pièce A, à la page 26. Il est composé d'un salaire, d'avantages sociaux et, pour certains membres du personnel, d'un programme incitatif annuel fondé sur les placements et le rendement individuel et d'un programme incitatif à long terme fondé sur les placements.

Pour assurer sa concordance avec les principes de rémunération énoncés ci-dessus, le programme de rémunération a été élaboré par le CRHR avec l'aide d'un consultant indépendant. Les augmentations font l'objet d'évaluations périodiques réalisées par des consultants externes et des sondages externes des pairs du domaine des régimes de retraite institutionnels.

Salaires et avantages sociaux

Le salaire de base est déterminé selon un barème salarial pour chaque poste, après la reconnaissance des responsabilités propres au poste. Les avantages sociaux accordés par Vestcor à ses employés à plein temps comprennent les vacances et congés de maladie, l'assurance-vie, l'assurance invalidité, l'assurance des soins médicaux, l'assurance des soins dentaires et un programme d'aide aux employés.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les employés à plein temps cotisent au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Le RRSPNB assure, au départ à la retraite, une pension équivalente à 1,4 % des gains annualisés jusqu'à concurrence du MGAP pour chaque année civile ou année partielle, plus 2 % des gains annualisés en sus du MGAP. Le régime prévoit un facteur de réduction pour retraite anticipée dans le cas de départs à la retraite avant 65 ans. L'indexation dépend du rendement du RRSPNB, au sens de la Politique de financement du RRSPNB.

Avant le 1^{er} janvier 2014, tous les employés participaient au régime de retraite créé en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (LPRSP). Ce régime prévoyait une pension au départ à la retraite qui équivalait, pour l'année de la retraite et les deux années précédentes, à 1,3 % de la moyenne annuelle des cinq meilleures années consécutives de gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) annuel moyen, plus, pour l'année de la retraite et les deux années précédentes, à 2 % de l'excédent de la moyenne annuelle des cinq meilleures années consécutives sur la moyenne annuelle du MGAP, multipliée par les années de service ouvrant droit à pension. Les prestations de base préindexées en vertu de la LPRSP jusqu'au 1^{er} janvier 2014 ont été converties en prestations garanties par le gouvernement.

Système de prime annuelle

Tous les membres à temps plein du personnel des placements et de la recherche sur l'investissement ainsi que le chef des finances sont admissibles à une prime annuelle s'ils sont employés depuis six mois au moins. De plus, trois autres postes au niveau de la direction ont été ajoutés au programme du système de primes annuelles (SPA); ces employés sont admissibles pour la composante individuelle du SPA à partir du 1^{er} avril 2016. Le SPA est calculé au prorata du salaire, pondéré de manière à refléter le rôle et les conséquences du poste quant à la réalisation des objectifs du plan d'affaires d'entreprise. Ses éléments se basent sur une évaluation quantitative du rendement des placements et les accomplissements individuels. Le rendement des placements correspond aux rendements des placements à valeur nette ajoutée de **l'ensemble des fonds** sur un an et sur quatre ans, calculé par rapport à un objectif annuel fixé par le conseil. Les rendements à valeur ajoutée nets représentent le rendement de placement brut qui dépasse les rendements des indices de référence fixés par les politiques de placement après déduction de tous les coûts de gestion. Les résultats de placement annuels ont une pondération inférieure à ceux sur quatre ans afin de souligner l'importance de la cohérence sur une période plus longue et de favoriser la rétention du personnel.

Auparavant, en tant que corporation de la Couronne, la SGPNB préparait son rapport selon une fin d'exercice en date du 31 mars. Lors de la prorogation de la Société à la SGPV, la fin de l'exercice a été modifiée au 31 décembre. Par conséquent, les salaires ont été calculés à 75 % du salaire annuel de base et les rendements des placements ont été mesurés pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 aux fins du calcul de la composante à court terme du SPA. La composante à long terme du SPA a aussi été ajustée afin de refléter cette même période.

Le SPA comprend également une prime d'équipe pour les rendements de valeur ajoutée des classes d'actifs des portefeuilles à gestion active afin de favoriser le travail d'équipe dans ces classes d'actifs. Chaque membre du personnel de placement est uniquement regroupé dans l'une des cinq équipes éligibles pour une prime d'équipe selon les catégories d'actifs que sont le revenu fixe, les placements quantitatifs, les actions, les négociants et les marchés privés. Les autres employés ne sont pas visés par la prime d'équipe, compte tenu de la portée étendue de leurs responsabilités.

Sur la recommandation du CRHR, le conseil approuve également une composante de prime individuelle déterminée en comparant les réalisations des objectifs du plan d'affaires établis dans le processus annuel de planification stratégique de l'entreprise. La composante individuelle globale est ensuite allouée par la direction en fonction de la contribution individuelle et d'équipe aux réalisations du plan d'affaires. Les trois employés au niveau de la direction participent uniquement à cette composante du SPA.

Systèmes de primes à long terme

Vestcor dispose également d'un système de primes à long terme (SPLT) pour le personnel de placements et de recherche sur l'investissement ainsi que pour le chef des finances, si toutefois ils travaillent depuis au moins quatre ans. Le SPLT est conçu pour renforcer la concordance entre les intérêts des employés et les objectifs de rendement à long terme des placements ainsi que la stratégie d'entreprise. Il doit aussi contribuer à attirer et à conserver du personnel clé. Le SPLT est fondé sur le rendement de placement global des fonds dépassant les indices de références des politiques de placement et les coûts de gestion des placements approuvés par le conseil, mesuré sur une période rétroactive de quatre exercices.

IMPACT DU RENDEMENT

Cet exercice a été une autre bonne année pour le programme de placements de Vestcor, ainsi que le démontrent plusieurs mesures d'évaluation du rendement à court et à long terme :

- Le **rendement nominal dû à la gestion active** du fonds global, pour laquelle nous exerçons une discrétion complète, est de 5,92 % pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, ce qui représente environ 0,9 milliard de dollars pour l'ensemble du programme de placement. Au 31 décembre 2016, le rendement de la gestion active annualisé à plus long terme sur 3 années et 9 mois s'élevait à 9,25 %, ce qui donne un total de 4,2 milliards de dollars en gains de placements.
- Les **rendements relatifs** étaient plus élevés que la moyenne pondérée des indices de références combinés des politiques de placement des clients pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, ce qui représente 77 points de base en valeur, déduction faite de tous les frais de gestion. Ces rendements supérieurs ont produit, au bénéfice de nos clients, des gains nets de placement gérés de façon active supplémentaires d'environ 111,2 millions pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 et ont porté le total de gains nets supplémentaires à plus long terme à 358,0 millions de dollars.

Si on exclut celle des administrateurs (voir page 42), la rémunération est la suivante pour les employés de la SGPV, uniquement :

(en milliers de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016		Exercice terminé le 31 mars 2016	
Salaires et avantages sociaux	4 686,4	\$	5 738,2	\$
Primes de rendement :				
Primes annuelles : rendement relatif net des placements	589,3	\$	661,5	\$
Primes annuelles : rendement individuel	710,2		863,3	
Total des primes annuelles	1 299,5		1 524,8	
Primes à long terme	1 919,3		1 887,1	
Total, primes de rendement	3 218,8	\$	3 411,9	\$

Salaires et avantages de base

Pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 et compte tenu de la difficulté constante à retenir le personnel compétent, le conseil d'administration a autorisé une augmentation du salaire de base de 2,5 %.

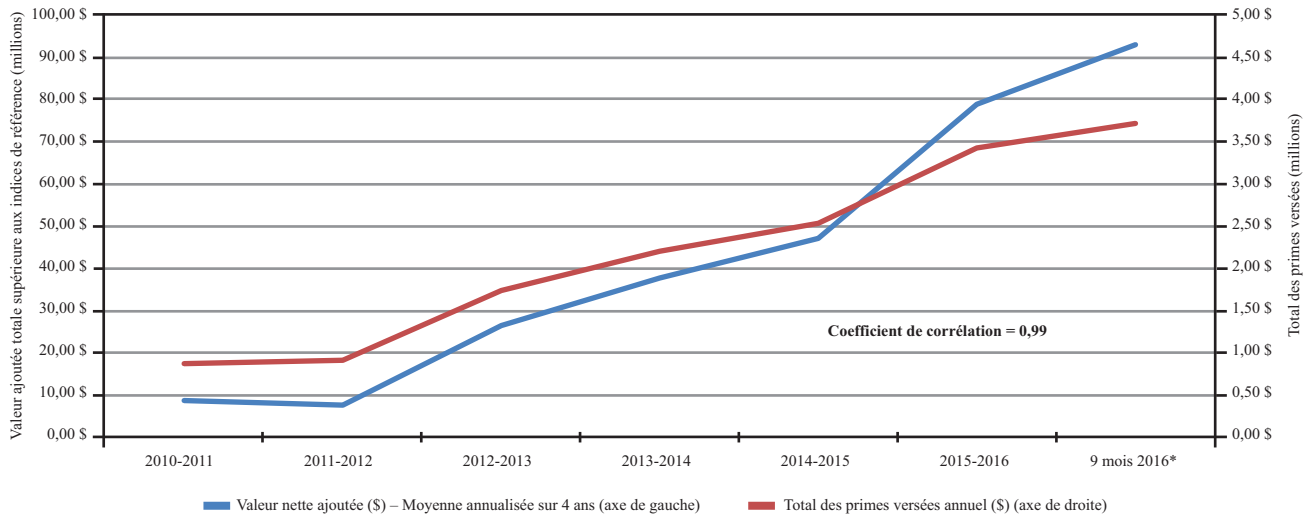
Auparavant, John Sinclair a occupé les rôles du président et chef de la direction ainsi que du chef des placements pour la SGPV. Soucieux de l'augmentation des activités d'entreprises et du nombre additionnel de clients desservi par Vestcor, ainsi que dans le cadre de sa surveillance continue de la planification de la succession, le conseil a décidé de séparer ces deux postes. Par conséquent, Jonathan Spinney, vice-président – Investissement quantitatif et recherche appliquée, fut aussi nommé chef des placements par intérim en vigueur le 1^{er} avril 2016. Par la suite, il a été confirmé en tant que chef des placements.

Le conseil a également autorisé la création de trois postes à temps plein au cours de l'année : d'un comptable des placements dans l'équipe de comptabilité, d'un analyste des placements dans l'équipe des marchés privés, et d'un coordonnateur des ressources humaines. Ces postes ont été créés afin de prendre en charge l'augmentation des activités commerciales dans ces domaines, l'internalisation continue de nos activités de placement et la prestation de soutien en matière des ressources humaines en tant que service partagé de l'organisation intégrée.

Rémunération en fonction du rendement des placements

Le principe de rémunération en fonction du rendement vise à encourager la mise en adéquation des intérêts des employés avec ceux des clients, en établissant notamment un bon équilibre entre l'optimisation des rendements à long terme et la réduction des risques. Dans le cadre de la rémunération au rendement, le rendement des placements comporte deux catégories : i) les rendements à valeur relative ajoutée à long terme par rapport aux indices de références; ii) les rendements nominaux totaux du fonds à long terme et autres réalisations du plan d'affaires.

Le tableau suivant compare le total des paiements de primes accordées pour les rendements annualisés à long terme dépassant les indices de références fixés par les politiques de placement. La corrélation graphique qui en découle indique un lien assez étroit entre les primes réelles et le rendement des placements, comme prévu dans la conception du système de primes.



* Note: « Neuf mois 2016 » est annualisé aux fins de calculs et de comparaison.

TABLEAU SOMMAIRE DE LA RÉMUNÉRATION

Le tableau sommaire de la rémunération qui suit comprend les renseignements sur la rémunération pour les trois dernières années pour le président et chef de la direction, le chef des placements, et les trois autres postes clés de la direction le mieux rémunéré (chacun un membre de la haute direction visé). Cette divulgation est basée selon des périodes annuelles et est exprimée en dollars.

Nom et poste	Année	Salaire \$	SPA ¹ \$	SPLT ¹ \$	Cotisation de retraite ² \$	Tout autre ³ \$	Rémunération totale \$
John Sinclair Président et chef de la direction	2016	327 779	238 831	421 396	113 431	2 314	1 103 752
	2015	327 779	308 624	440 048	93 889	2 445	1 172 785
	2014	327 779	258 707	307 012	108 073	2 250	1 003 820
James Scott Vice-président – Revenu fixe	2016	218 769	114 959	169 701	21 652	2 124	527 205
	2015	213 808	150 363	173 184	21 162	1 931	560 448
	2014	202 000	120 026	118 017	26 987	1 883	468 913
Jonathan Spinney Chef des placements, Vice-président – Investissement quantitatif et recherche appliquée	2016	208 923	121 088	169 701	20 598	1 935	522 244
	2015	175 133	113 602	140 964	17 024	1 802	448 524
	2014	155 250	101 783	98 348	20 392	1 718	377 491
Daniel Goguen Vice-président – Marchés privés	2016	201 023	100 284	138 846	19 753	1 901	461 807
	2015	195 491	155 524	140 695	19 202	1 871	512 784
	2014	188 500	106 690	96 047	24 829	1 830	417 896
Jan Imeson Chef des finances	2016	213 769	93 748	110 563	21 117	755	439 952
	2015	208 808	118 832	112 771	20 627	906	461 944
	2014	200 743	99 691	76 805	26 465	664	404 368

¹ Le SPA et le SPLT gagné dans une année sont versés dans l'année qui suit la prime.

² La colonne « Cotisation de retraite » illustre les cotisations versées par l'employeur au cours de l'année selon la combinaison du Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick et la Convention de retraite (CR). Les cotisations de l'employée connexes sont exigées selon les dispositions du régime. Comme il est établi dans son contrat d'emploi, les versements des primes de rendement de M. Sinclair s'agissent de gains ouvrant à droit de pension pour l'employeur et l'employée pour le régime, ainsi que pour le CR. Les versements des primes de rendement pour tout autre employé admissible ne sont pas assujettis à ces exigences.

³ Les montants notés dans la colonne « Tout autre » comprennent le coût d'adhésion à un régime de soins de santé postérieurs à la retraite privé versé par l'employeur, l'assurance-vie collective, assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une allocation de stationnement.

APERÇU DU SYSTÈME DE PRIMES ANNUELLES (SPA)

Le montant de 1 299,5 \$ (en milliers de dollars) correspondant au SPA se répartit entre le rendement des placements et la réalisation du plan d'affaires.

Le SPA lié à la composante de rendement des placements s'élevait à 589,3 \$ (en milliers de dollars). Un quart de cette composante se base sur la valeur ajoutée de la période actuelle et le reste se base sur la valeur ajoutée annualisée à plus long terme sur quatre ans. La valeur ajoutée de la période actuelle s'élève à 76,8 points de base et à 75,8 points de base pour la valeur nette ajoutée annualisée à long terme.

Ce tableau des valeurs ajoutées pour les périodes précédentes sert à définir la valeur nette ajoutée cumulée actuelle sur quatre ans aux fins du SPA.

	Valeur nette ajoutée (points de base)	Pourcentage de l'objectif (%)
Exercice terminé le 31 mars 2014	45,4	108,1
Exercice terminé le 31 mars 2015	45,6	108,6
Exercice terminé le 31 mars 2016	107,5	255,8
Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	76,8	243,8
Annualisée à long terme (sur 4 ans)	75,8	180,4

Le SPA lié aux réalisations du plan d'affaires s'élève à 710,2 \$ (en milliers de dollars) pour la période de neuf terminée le 31 décembre 2016. Cette composante se base sur un facteur de réalisation de 1,71 approuvé par le conseil d'administration, égale à 1,71 pour l'exercice terminé le 31 mars 2016.

La composante individuelle du SPA est fondée sur la concrétisation des résultats fixés par le plan d'affaires. Le plan d'affaires annuel comporte des indicateurs de rendement clés ainsi que des prévisions de mesures et d'initiatives prévues axées sur les six objectifs principaux de la mission d'entreprise. Le conseil établit une pondération pour chaque objectif clé au début de chaque exercice. Cette pondération exprime les directives données aux cadres de direction quant à la priorité des activités de mises en œuvre du plan d'affaires.

L'objectif de rendement réel à long terme avec contrôle des risques, fixé par chaque régime de retraite et autre client, correspondait à l'objectif primaire de rendement des placements de la SGPV pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 et au pourcentage le plus élevé de la pondération. Le rendement global du fonds dû à la gestion active, tous clients confondus, s'élève à 5,92 % pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, ce qui donne un rendement annualisé de 9,25 % sur une période de 3 années et 9 mois et surtout, un taux de 7,21 % par année depuis la création de la SGPV en 1996.

Objectifs principaux	Pondération C2016	Résultat
Promouvoir la gouvernance, la gestion et l'efficacité organisationnelle.	30 %	Supérieur aux attentes
Atteindre les objectifs de placement à long terme de nos clients grâce à des conseils de placement prudents et à des stratégies de gestion du risque bien exécutées.	40 %	Supérieur aux attentes
Étendre la portée du service à la clientèle et des activités de soutien de la SGPV.	10 %	Fidèle à l'objectif
Recruter, former et conserver une équipe de spécialistes en gestion de placements compétents et expérimentés.	10 %	Supérieur aux attentes
Renforcer et étendre les communications et les relations avec les clients et les autres parties intéressées.	5 %	Supérieur aux attentes
Préconiser des solutions économiques et efficaces pour la TI, la gestion des données et la communication de l'information aux clients.	5 %	Supérieur aux attentes

En fixant ce facteur de réalisation, le conseil d'administration a pris en compte les indicateurs de rendement clés associés à chacun des six objectifs principaux de la mission ainsi que les réalisations suivantes :

Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016

Objectifs principaux

Réalisation du plan d'affaires

Promouvoir la gouvernance, la gestion et l'efficacité organisationnelle.

- Collaboration réussie avec le gouvernement concernant son processus de la Révision stratégique des programmes.
- Appui fourni au Groupe de travail sur les pensions dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation du processus législatif pour créer le groupe de compagnies Vestcor.
- Orientation fournie aux administrateurs du conseil de la Société de Vestcor.
- Développement des documents initiaux pour Vestcor, tels l'Entente entre membres, les règlements, et l'Entente de cession générale, et réception des copies signées de ceux-ci.
- Développement d'un nouveau processus de nomination d'administrateur, animation du processus de recrutement d'administrateur avec l'aide de consultants externes sur la recherche de professionnels, participation au processus d'entrevue, et orientation fournie aux administrateurs du conseil des sociétés d'exploitation.
- Réalisation de la transition vers les nouvelles sociétés d'exploitation de Vestcor réalisée, incluant la cession des ententes avec les clients, la transition relative aux employés, la réalisation de la première étape de la transition des capacités de la technologie de l'information (y compris les nouveaux domaines et le site web), et les processus de comptabilité d'entreprise.
- Réalisation du processus en entier du budget pour les deux sociétés d'exploitation ainsi que pour l'entité consolidée.
- Amélioration des services de garde de titres par l'entremise d'un concours et d'un processus d'évaluation.
- Réalisation de tous les indicateurs de rendement clés, incluant aucune violation de la politique de placement, des exigences réglementaires de l'équilibrage des opérations et les coûts d'exploitation dans les limites du budget.

Atteindre les objectifs à long terme de nos clients grâce à des conseils de placement prudents et à des stratégies de gestion du risque bien exécutées.

- Réalisation ou dépassement des cibles pour les rendements de placements à long terme, soit nominal et réel (après l'inflation), pour les clients auxquels nous fournissons des conseils sur la politique de placement.
- Conservation des rendements à long terme ajustés pour le risque selon les exigences spécifiques des clients des régimes de retraite à risques partagés.
- Dépassement de toutes les cibles de valeur ajoutée à long terme relatives des clients comparées aux cibles de référence, déduction faite des dépenses.
- Déclenchement de l'analyse sur l'appariement de l'actif et du passif pour le régime de retraite des CES des hôpitaux.
- Réalisation de la recherche sur internaliser le mandat de la fiducie de placement immobilier américain, soumissions des recommandations, ainsi que la planification de la transition.
- Réalisation de la recherche sur de nouvelles structures plus efficaces de sociétés en commandite des investissements du marché privé, pour des placements futurs en actions de sociétés fermées, en l'immobilier privé et en infrastructure privée.

Étendre la portée du service à la clientèle et des activités de soutien de la SGPV.

- Reconfiguration du rapport annuel de l'exercice 2015-2016 afin d'inclure des renseignements au sujet des activités de Vestcor. Élargissement des interactions avec chaque groupe de client.
- Réception de commentaires favorables par l'entremise de notre premier sondage sur la satisfaction des clients.
- Réalisation d'améliorations à notre processus de rapports aux clients, incluant les rapports de placement trimestriels et le rapport fiscal annuel.
- Engagement actif continu auprès de plusieurs nouveaux clients éventuels, après avoir été consulté.

**Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016
Réalisation du plan d'affaires**

Objectifs principaux

Recruter, former et conserver une équipe de spécialistes en gestion de placements compétents et expérimentés.

- Établissement de services intégrés des ressources humaines pour les sociétés combinées de Vestcor, incluant la réalisation de la transition des employés de la SSRV, les modifications au régime d'avantages sociaux collectifs et du counseling individuel.
- Coordination de la réponse aux constatations du processus relatif à l'enquête bisannuelle sur le milieu de travail.
- Nomination d'un chef des placements par intérim en vertu de l'ensemble du processus du plan de relève.
- Achèvement du relevé de rémunération globale de l'employée.

Renforcer et étendre les communications et les relations avec les clients et les autres parties intéressées.

- Achèvement d'une entente de gestion de placement avec le régime de retraite des CES des hôpitaux.
- Examen des constatations et de l'analyse par la direction du premier sondage sur la satisfaction des clients avec le conseil de Vestcor et chaque groupe de client.
- Communications et coordination réussies des effets de la transition à Vestcor sur les parties prenantes.

Préconiser des solutions économiques et efficaces pour la technologie de l'information, la gestion des données et la communication de l'information aux clients.

- Planification et réalisation de l'infrastructure de réseau séparé pour la transition de la SSRV de l'infrastructure du gouvernement. La transition finale est visée pour avril 2017 afin de s'enligner avec l'amélioration partielle du système d'administration.
- Dépassement de la cible du rendement de la disponibilité du système.

APERÇU DU SYSTÈME DE PRIMES À LONG TERME (SPLT)

La composante à long terme du système de primes s'élève à 1 919,3 (milliers de dollars) pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016. Cette composante se base sur les rendements annualisés à long terme nets supérieurs à la cible de référence du fonds global.

L'effet des résultats du SPLT est différent de la composante à long terme du SPA, car la cible maximale du premier est de 75 points de base après déduction des frais, par rapport à 84 pour le deuxième.

Le tableau synoptique des valeurs ajoutées ci-dessous sert à définir le rendement annualisé du SPLT :

	Valeur nette ajoutée (points de base)	Pourcentage de l'objectif (%)
Exercice terminé le 31 mars 2014	45,4	110,3
Exercice terminé le 31 mars 2015	45,6	111,0
Exercice terminé le 31 mars 2016	107,5	298,4
Période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016	76,8	282,9
Annualisée sur quatre ans	75,8	202,4

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

SOCIÉTÉ VESTCOR

En vertu de la *Loi sur Vestcor* (<http://www.gnb.ca/legis/bill/FILE/58/2/Bill-38-f.htm>), la Société Vestcor (ou « Vestcor ») est établie en tant que société sans capital-actions à but non lucratif qui appartient à ses Membres, actuellement le RRSPNB et le RPENB (les « membres fondateurs »). Elle opère de manière commerciale selon des pratiques commerciales saines. De plus, la *Loi* exige qu'un Membre de Vestcor soit aussi un client d'au moins une des sociétés d'exploitation du Groupe Vestcor.

La *Loi* stipule que le conseil d'administration de Vestcor doit compter un minimum de huit administrateurs, dont quatre sont nommés par le RRSPNB et quatre par le RPENB. La composition du conseil peut être augmentée par quatre sièges à l'occasion où un nouveau Membre est admis. Chaque administrateur est nommé pour un mandat de trois ans et peut être reconduit dans ses fonctions à la discrétion du Membre qui nomme. Le conseil doit élire deux administrateurs au poste de coprésident, qui préside les affaires du conseil pour douze mois en alternance.

Une Entente entre membres signée par le RRSPNB et le RPENB décrit plus profondément le processus de la prise de décision à suivre concernant la surveillance de Vestcor.

La *Loi* et l'Entente des membres exigent l'approbation des Membres pour toute admission d'un nouveau Membre, toute fusion, restructuration ou dissolution des sociétés du Groupe Vestcor, toute modification aux règlements du Groupe Vestcor et tout nomination ou renvoi du vérificateur externe indépendant.

Le mandat du conseil d'administrateurs de la Société Vestcor selon la *Loi* et l'Entente entre membres comprend ce qui suit :

- Approuver les règlements et toutes modifications à ces derniers pour chacune des sociétés dans le Groupe Vestcor;
- Approuver la rémunération des administrateurs des sociétés du Groupe Vestcor, y compris les remboursements pour les dépenses raisonnables;
- Nommer un conseil d'administration pour chacune des sociétés d'exploitation de Vestcor;
- Approuver les budgets annuels d'exploitation et de dépenses en immobilisations pour chacune des sociétés d'exploitation de Vestcor;
- Approuver le rapport annuel du Groupe Vestcor à ses Membres.

SOCIÉTÉS D'EXPLOITATION DU GROUPE VESTCOR

Suivant la promulgation de la *Loi*, le conseil d'administrateurs de la Société Vestcor a instauré un comité spécial de nomination, composé de R. Fitzpatrick (administrateur de la Société Vestcor) et D. Bovolaneas, M. Walton et J. Sinclair (administrateurs de la SGPV et la SSRV). Le comité a élaboré une matrice de compétences afin d'assurer une diversité propice des expériences et compétences relatives aux conseils. Le comité a aussi engagé un cabinet de recherche de cadres professionnel pour lui assister avec la demande et l'évaluation des requérants intéressés contre la matrice de compétences. Le conseil de la Société Vestcor, sur la recommandation du comité, a nommé 10 administrateurs indépendants hautement qualifiés pour siéger sur le conseil de chaque entité d'exploitation. Il importe de noter que le conseil de chaque société d'exploitation est composé des mêmes administrateurs (le « conseil des sociétés d'exploitation »).

La *Loi*, l'Entente entre membres et les règlements administratifs établissent les tâches et les responsabilités du conseil des sociétés d'exploitation.

La principale préoccupation du conseil des sociétés d'exploitation est de superviser les activités de la SSRV à titre d'administrateur des régimes de pensions et des programmes d'avantages et les activités de la SGPV à titre de gestionnaire de placements pour les fonds gérés. Le conseil s'assure que toutes les opérations sont de nature purement commerciale et que les décisions prises et les gestes posés par les sociétés d'exploitation se basent sur de saines pratiques commerciales dans l'intérêt supérieur de leurs clients respectifs.

Le conseil est chargé de la gestion et de l'orientation stratégique des sociétés d'exploitation. Ses tâches sont, vis-à-vis de chacun de la SGPV et la SSRV, entre autres, la définition de la mission, de la vision et des valeurs de l'entreprise, le maintien de relations efficaces avec le président et chef de la direction, ainsi que la supervision du processus de planification d'affaires, de la situation et des résultats financiers, de la gestion des risques, des contrôles internes et des systèmes d'information, des ressources humaines, des communications et des relations avec les parties intéressées. Pour garantir son efficacité constante, le conseil procèdera à une autoévaluation de ses responsabilités.

Trois comités assistent le conseil dans ses démarches : le comité de vérification, le comité des ressources humaines et de la rémunération et le comité de gouvernance, dont les rapports suivent. La gestion quotidienne incombe au chef de la direction, tandis que les questions d'investissement relèvent du chef des placements.

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements à propos de nos pratiques de gouvernance d'entreprise sur notre site web www.vestcor.org. Cette information concerne la législation sur la gouvernance, la composition du conseil, le mandat du conseil et des comités, les lignes directrices pour la nomination, la politique sur l'orientation et la formation des administrateurs et le code de déontologie et de conduite des affaires.

Présence au conseil d'administration

Les membres du conseil doivent participer aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie. Les tableaux suivants donnent le nombre de réunions tenues et la participation de chacun des administrateurs nommés :

a) Société Vestcor

Le conseil de la Société Vestcor a été nommé par les Membres, en vigueur à la date de promulgation de la *Loi*. Les administrateurs nommés ont participé à une orientation d'administrateur ainsi que deux réunions au cours de la période de la création le 8 juillet au 31 décembre 2016.

Administrateur	Membre qui l'a nommé	Participation aux réunions
Marcel Larocque, président siégeant	RPENB	3/3
Marilyn Quinn, coprésidente	RRSPNB	3/3
Robert Fitzpatrick	RPENB	3/3
Mark Gaudet	RRSPNB	3/3
Leonard Lee-White	RRSPNB	3/3
Susie Proulx-Daigle	RRSPNB	3/3
Michael Springer	RPENB	3/3
Reno Thériault	RPENB	3/3

b) Société des services de retraite Vestcor

Le 8 juillet 2016, un conseil transitoire pour la SSRV a été nommé par l'actionnaire, la Société Vestcor, en vigueur sur une base par intérim jusqu'à ce que le processus de recherche d'administrateurs entamé par le comité spécial de nomination est achevé. Reconnaissant le besoin de continuité au conseil, ce conseil transitoire était composé de quatre administrateurs actuels du conseil d'administration de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB), ainsi que de trois membres du Groupe de travail sur les pensions détaillé ci-dessus. Chacune des personnes nommées du Groupe de travail sur les pensions a signé une lettre de démission en vigueur à la nomination des nouveaux administrateurs.

Administrateur		Participation aux réunions
Michael Walton	SGPNB	1/1
Wiktor Askanas	SGPNB	1/1
Donna Bovolaneas	SGPNB	1/1
Cathy Rignanesi	SGPNB	1/1
Ernie MacKinnon	Groupe de travail sur les pensions (RRSPNB)	1/1
David Nowlan	Groupe de travail sur les pensions (RPENB)	1/1
Leigh Sprague	Groupe de travail sur les pensions (RRSPNB)	1/1

Après avoir examiné les recommandations du comité spécial de nomination, la Société Vestcor a nommé le conseil d'administration de la SSRV le 13 septembre 2016. Le nouveau conseil a participé à une séance d'orientation de conseil et s'est réuni deux fois au cours de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016 :

Administrateur	Participation aux réunions
Michael Walton, président	3/3
Wiktor Askanas, vice-président	3/3
Michel Allain	3/3
Donna Bovolaneas	3/3
David Losier	3/3
Eleanor Marshall	3/3
Tim Mawhinney	3/3
Daniel Murray	3/3
Cathy Rignanesi	3/3
Nancy Whipp	3/3

c) Société de gestion des placements Vestcor

Le 1^{er} octobre 2016, la SGPNB a cessé d'être une corporation de la Couronne et fut prorogée en tant que société avec capital-actions à but non lucratif appartenant à la Société Vestcor, et renommé la SGPV. La fin d'exercice pour la société a aussi été changée du 31 mars au 31 décembre. En conséquence, la participation aux réunions pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 était comme suit :

Administrateur nommé¹	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Michael Walton	6/6	2/3	2/3	2/3
Michel Allain ²	3/3	s.o.	s.o.	1/1
Wiktor Askanas	5/6	2/2	2/2	3/3
Donna Bovolaneas	6/6	3/3	3/3	1/1
David Losier ²	3/3	1/1	1/1	s.o.
Ronald Maloney	3/3	s.o.	s.o.	2/2
Eleanor Marshall ²	3/3	1/1	s.o.	s.o.
Tim Mawhinney ²	3/3	s.o.	s.o.	1/1
Daniel Murray ²	3/3	1/1	s.o.	s.o.
Cathy Rignanesi	6/6	3/3	3/3	s.o.
Richard Speight	3/3	s.o.	2/2	s.o.
Reno Thériault	3/3	s.o.	2/2	2/2
Nancy Whipp ²	3/3	s.o.	1/1	1/1

¹ Le conseil d'administration comprenait aussi trois membres nommés d'office jusqu'au 1^{er} octobre 2016 : le président et chef de la direction de la SGPNB, le sous-ministre des Finances (sans droit de vote) et le vice-président – Finances de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

² Nommée au conseil d'administration le 13 septembre 2016 et aux comités de vérification, de gouvernance ou des ressources humaines et de la rémunération le 7 novembre 2016.

Formation à l'intention du conseil

Le programme d'orientation des administrateurs aide les nouveaux membres du conseil à comprendre le mandat et les parties intéressées de Vestcor. Il s'attache principalement à expliquer les rôles et responsabilités du conseil et de ses comités. Il détaille également la structure organisationnelle de Vestcor, présente l'équipe de direction et donne un aperçu des industries des retraites et des placements. La direction a fourni une orientation pour les administrateurs de chacun des conseils d'administration des sociétés de Vestcor. La formation continue des administrateurs prévoit la prise de connaissance de nouvelles et d'articles d'intérêt ainsi qu'un programme de formation structuré.

Décisions du conseil

a) Société Vestcor

Les grandes décisions prises par le conseil de la Société Vestcor au cours de sa période fiscale, depuis sa création le 8 juillet au 31 décembre 2016, sont les suivantes :

- Nomination de M. Larocque et M. Quinn au poste de coprésident ayant un mandat de trois ans;
- Nomination de M. Larocque au poste de président siégeant pour un mandat d'un an;
- Nomination de J. Imeson au poste de chef des finances et M. Nowicki au poste de secrétaire de la société;
- Nomination du cabinet KPMG comme le vérificateur indépendant;
- Approbation de l'Entente entre membres;
- Approbation des règlements de l'entreprise du Groupe Vestcor;
- Approbation d'une Politique sur la rémunération et les frais de déplacement pour le conseil d'administration de la Société Vestcor;
- Nomination du conseil d'administration de la SSRV et la SGPV;
- Ratification de la Politique sur la rémunération et les frais de déplacement pour le conseil des sociétés d'exploitation;
- Approbation du budget d'exploitation pour la Société Vestcor pour sa période fiscale initiale terminée le 31 décembre 2016 ainsi que pour l'exercice 2017;
- Approbation des budgets d'exploitation et d'immobilisation pour 2017 pour la SGPV et la SSRV;
- Approbation du plan de la vérification externe pour les états financiers consolidés de la Société Vestcor pour la période depuis la création le 8 juillet au 31 décembre 2016, ainsi que l'approbation du plan de la vérification externe pour les états financiers de la SSRV et la SGPV pour leur période fiscale respective terminée le 31 décembre 2016.

b) Société des services de retraite Vestcor

Les grandes décisions prises par le conseil de la SSRV au cours de sa période fiscale, depuis sa création le 1^{er} octobre au 31 décembre 2016, outre les sujets soumis par les comités (voir les rapports des comités ci-dessous) sont les suivantes :

- Nomination de M. Walton au poste de président et W. Askanas au poste de vice-président;
- Nomination de T. Mann au poste de chef de la direction par intérim;
- Approbation des lettres d'offre d'emploi aux employés de la Division des pensions et des avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines;
- Recommandation que l'actionnaire approuve le plan de la vérification externe pour la SSRV pour les états financiers pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016;
- Nomination du comité de vérification, composé de C. Rignanesi (présidente), E. Marshall, D. Murray, D. Bovolaneas, D. Losier et M. Walton (nommé d'office);
- Nomination du comité des ressources humaines et de la rémunération, composé de W. Askanas (président), M. Allain, T. Mawhinney, N. Whipp, D. Bovolaneas et M. Walton (nommé d'office);
- Nomination du comité de gouvernance, composé de D. Bovolaneas (présidente), D. Losier, N. Whipp, C. Rignanesi et M. Walton (nommé d'office);
- Approbation de l'Entente entre membres de la Société Vestcor;
- Recommandation d'approuver les règlements d'entreprise de la SSRV;
- Nomination de J. Imeson au poste de chef des finances et I. Després au poste de secrétaire de la société;
- Recommandation que l'actionnaire approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisation pour 2017;
- Approbation de l'issue de 1 000 actions de la SSRV à la Société Vestcor au montant de 1 \$ par action.

c) Société de gestion des placements Vestcor

Les grandes décisions prises par le conseil de la SGPV (ainsi que par son prédécesseur, le conseil de la SGPNB) au cours de la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, outre les sujets soumis par les comités (voir les rapports des comités ci-dessous), sont les suivantes :

- Approbation du plan d'affaires annuel et des pondérations des systèmes de primes, ainsi que la modification subséquente à la méthodologie du calcul de la prime pour refléter le changement de la fin de l'exercice au 31 décembre 2016;
- Approbation de la lettre des objectifs de rendement pour l'exercice 2016-2017;
- Approbation de la publication du document Profils des Fonds communs de la SGPNB;
- Adoption de l'énoncé de politiques de placement pour le fonds commun nouvellement créé, soit le Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique de la SGPNB;
- Approbation du prolongement du contrat d'emploi du président et chef de la direction à juin 2018;
- Approbation de l'Entente entre membres de la Société Vestcor;
- Approbation de la Convention de transfert d'actifs fiduciaires et d'indemnisation pour mettre en vigueur le transfert de la responsabilité fiduciaire du Régime de retraite des juges de la cour provinciale au ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick le 1^{er} octobre 2016;
- Nomination de M. Walton au poste de président et W. Askanas au poste de vice-président;
- Nomination du comité de vérification, composé de C. Rignanesi (présidente), E. Marshall, D. Murray, D. Bovolaneas, D. Losier et M. Walton (nommé d'office);
- Nomination du comité des ressources humaines et de la rémunération, composé de W. Askanas (président), M. Allain, T. Mawhinney, N. Whipp, D. Bovolaneas et M. Walton (nommé d'office);
- Nomination du comité de gouvernance, composé de D. Bovolaneas (présidente), D. Losier, N. Whipp, C. Rignanesi et M. Walton (nommé d'office);
- Recommandation d'approuver les règlements d'entreprise de la SGPV;
- Recommandation que l'actionnaire approuve les budgets d'exploitation et d'immobilisation pour 2017;
- Approbation de l'issue de 1 000 actions de la SSRV à la Société Vestcor au montant de 1 \$ par action;
- Nomination de J. Sinclair au poste de président et chef de la direction;
- Ratification de la nomination des chefs de la SGPNB pour continuer en tant que chefs pour la SGPV;
- Approbation de l'établissement de trois nouvelles entités de sociétés en commandite : la Société en commandite de sociétés d'action fermées de Placements Vestcor, la Société en commandite de valeurs immobilières privées de Placements Vestcor et la Société en commandite d'investissement en infrastructures de Placements Vestcor, ensemble avec une nouvelle entité d'entreprise, Vestcor Investments General Partner Inc.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération des administrateurs est fixée par les règlements de chaque entité de Vestcor et fait état et d'une indemnité quotidienne pour présence aux réunions et temps de préparation. Les administrateurs qui se déplacent pour assister aux réunions reçoivent une indemnité quotidienne pour le temps voyagé, un remboursement pour les frais d'hébergement et les autres dépenses (dans une limite raisonnable), ainsi que le kilométrage.

Le coût de fonctionnement du conseil de la SGPV pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, y compris les indemnités quotidiennes, et l'orientation et la formation des administrateurs, s'élevait à 91,6 \$ (milliers) (101,9 \$ au 31 mars 2016), plus le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de 11,6 \$ (12,8 \$ au 31 mars 2016). Le coût du fonctionnement du conseil pour le conseil de la SSRV s'élevait à 14,5 \$ (milliers) pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016. Le coût du fonctionnement du conseil de la Société Vestcor pour la période du 8 juillet au 31 décembre 2016 s'élevait à 9,3 \$ (milliers).

RAPPORTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les faits saillants qui suivent des rapports des comités du conseil comprennent l'ensemble des activités de la SGPV pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2016 et de la SSRV pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.

Rapport du comité de vérification

Le comité de vérification supervise les affaires financières de la SSRV, la SGPV et les fonds gérés, notamment la sélection des politiques comptables en vue de la préparation des états financiers, les systèmes de contrôle interne, les systèmes d'information employés pour produire en temps opportun de l'information financière exacte et adaptée, les stratégies permettant de recenser et compenser les risques financiers et les relations avec les vérificateurs internes et externes.

La direction est chargée de la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et du maintien des politiques comptables, des processus, des procédures et des systèmes de contrôle interne visant à assurer la conformité avec les normes comptables ainsi qu'avec les lois et règlements en vigueur. Le vérificateur externe est chargé de planifier et de réaliser la vérification des états financiers annuels.

Chaque année, le comité évalue son efficacité à la lumière de son mandat pour s'assurer de s'être acquitté de ses responsabilités.

Points saillants	<p>Conformément à son mandat, le comité a accompli, entre autres, les tâches suivantes au cours de, ou liées à, l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Examen d'un document de travail concernant le type de cadre de comptabilité approprié pour les rapports financiers des entités Vestcor et recommandation de la décision de suivre la Partie III du Manuel de CPA Canada : normes comptables pour les organismes sans but lucratif;• Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, examen des Tableaux du rendement des composites conformément aux Global Investment Performance Standards pour :<ul style="list-style-type: none">o le composite du RRSPNB;o le composite du RPENB;o le composite des Juges;o le composite du DSNB;o le composite de CES des hôpitaux;o le composite du portefeuille des actions internationales à faible volatilité; <p>et recommandation pour approbation par le conseil de la SGPV;</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, examen des Tableaux du rendement des composites conformément aux Global Investment Performance Standards pour la composite du Fonds de régénération de l'environnement, et recommandation pour son approbation par le conseil de la SGPV;• Examen des états financiers vérifiés des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB et de la SGPV pour la période de neuf mois terminé le 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil de la SGPV et l'actionnaire;• Examen des états financiers vérifiés de la SSRV pour la période de trois mois terminé le 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil de la SSRV et l'actionnaire;• Examen des états financiers consolidés vérifiés de Vestcor pour la période depuis la création le 8 juillet 2016 au 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil des sociétés d'exploitation et l'actionnaire;• Réception de la version ébauche du rapport annuel consolidé de Vestcor pour la période depuis la création le 8 juillet 2016 au 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil des sociétés d'exploitation et l'actionnaire;• Examen à des fins internes des états financiers trimestriels non vérifiés des fonds en fiducie à participation unitaire, de la SGPV et de la SSRV, ainsi que des agréments des gestionnaires pour tout ce qui concerne les changements apportés aux politiques comptables, les estimations comptables d'importance, les erreurs, les failles importantes des contrôles internes en matière de déclaration financière, les fraudes ou actions illégales et les événements qui s'en sont suivis;
------------------	---

- Examen à des fins internes des états financiers trimestriels non vérifiés de la Fiducie du Régime de retraite des juges de la cour provinciale jusqu'à ce que la responsabilité fiduciaire soit transférée de la SGPV au ministre des Finances de la Province du Nouveau-Brunswick le 1^{er} octobre 2016;
- Réception d'un rapport d'étape ordinaire sur l'organisation des services de retraite intégrés (projet d'établissement de Vestcor), envoyé par le président et chef de la direction jusqu'à ce que la *Loi sur Vestcor* reçoive la sanction royale le 8 juillet 2016;
- Examen d'une note de service trimestrielle du chef des finances détaillant les décisions en matière de déclaration des informations financières et les actions nécessaires à la suite des changements découlant de la réforme des régimes de retraite ainsi que de l'ajout de nouveaux clients, et surveillance des changements associés à l'échelon des processus et des ressources;
- Réception des états financiers vérifiés de l'exercice terminé le 31 mars 2016 pour une filiale détenue entièrement par le Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB;
- Réception d'une note de service trimestriel portant sur les questions futures des rapports financiers à être considérées par le comité;
- Examen de l'engagement du vérificateur externe, du plan de vérification, du calendrier, de la dotation en personnel et des coûts pour les états financiers de la SGPV et des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016, les états financiers de la SSRV pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016 et les états financiers consolidés de la Société Vestcor pour la période depuis la création le 8 juillet au 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil des sociétés d'exploitation et l'actionnaire;
- Approbation au préalable des tâches sans lien avec la vérification, des services d'impôt et d'autres services du vérificateur externe conformément à la politique d'approbation au préalable du comité de vérification pour les services de vérification et autres;
- Examen du rapport des constatations du vérificateur externe pour la période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016 et obtention de la confirmation de l'indépendance du vérificateur externe;
- Adoption du budget et du plan du vérificateur interne pour 2017;
- Réception des recommandations du vérificateur interne et des réponses de la direction à deux vérifications internes portant sur l'examen de la TPS/TVH et des échanges personnels et institutionnels;
- Approbation du plan du vérificateur interne portant sur l'examen du processus des rapports des clients externes;
- Examen du rapport de suivi de septembre 2016 du vérificateur interne sur les réponses de la direction aux recommandations de la vérification interne;
- Rencontres trimestrielles à huis clos avec, successivement, le vérificateur externe, le vérificateur interne et la direction;
- Surveillance des indicateurs de rendement clés pour la direction concernant l'application de toutes les recommandations des vérificateurs externes et internes en temps opportun;
- Examen de l'énumération des principaux fournisseurs pour la SGPV et la SSRV;
- Examen annuel du cadre de gestion des risques d'entreprise;
- Réception d'un rapport d'étape sur la Demande de propositions des services de garde de titres, incluant les constatations préliminaires et les recommandations de la direction;
- Examen du rapport des contrôles internes de 2016 détaillant les processus, risques et contrôles clés importants de la SGPV, préparé par la direction;
- Examen de la représentation graphique trimestrielle de la couverture des risques, fondée sur les examens indépendants des secteurs de risque pour confirmer que les risques clés reçoivent toute l'attention requise;
- Examen d'une grille des risques trimestrielle montrant les tendances dans les principaux secteurs de risque;
- Examen des conclusions de la direction sur l'évaluation annuelle des principaux risques de fraude de la SGPV;

	<ul style="list-style-type: none"> • Réception d'un rapport d'étape sur le plan stratégique quinquennal de la technologie de l'information de la SGPV et d'un rapport de situation incorporant les activités intégrées de la SGPV et la SSRV; • Examen des politiques d'évaluation des placements en titres; • Réception du rapport trimestriel de conformité juridique et réglementaire; • Réception du rapport trimestriel sur le recours collectif auquel la SGPV a participé en tant que demandeur, en vertu de ses lignes directrices pour l'investissement responsable; • Examen de la garantie d'assurance des incertitudes et risques d'entreprise importants; • Réception d'un sommaire des risques de la technologie de l'information ainsi qu'un rapport d'évaluation de la cybersécurité de la direction; • Examen du mandat du comité et de ses réalisations pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et établissement des objectifs pour 2017.
--	--

Ce rapport a été approuvé par les membres du comité de vérification.

C. Rignanesi (présidente), E. Marshall, D. Murray, D. Bovolaneas, D. Losier, M. Walton (nommé d'office).

Rapport du comité de gouvernance

Le comité de gouvernance examine le mandat du conseil d'administration de la SSRV et la SGPV et de chaque comité, toutes les politiques du conseil et les lignes directrices pour la nomination des nouveaux administrateurs afin de déterminer s'ils respectent l'évolution des pratiques exemplaires de la gouvernance d'entreprise. Le comité supervise également le programme d'orientation et de formation continue des administrateurs, ainsi que le code de déontologie et de conduite des affaires, en plus d'animer le processus d'autoévaluation du conseil.

Le conseil d'administration de la Société Vestcor a établi un comité spécial de gouvernance pour déterminer le processus qu'utilisera la Société pour admettre de nouveaux membres et s'attend à ce que ce comité se réunisse et dépose son rapport en juin 2017.

Chaque année, le comité évalue son efficacité à la lumière de son mandat pour s'assurer de s'être acquitté de ses responsabilités.

Points saillants	<p>Conformément à son mandat, le comité a accompli, entre autres, les tâches suivantes au cours de, ou liées à, l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement continu des objectifs relatifs à l'efficacité du conseil pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016; • Examen de la politique d'orientation et de formation des administrateurs; • Réception d'une mise à jour trimestrielle sur l'initiative de l'organisation des services de retraite intégrés et les mandats des nouveaux clients; • Examen d'un rapport trimestriel de conformité avec le code de déontologie et de conduite des affaires et surveillance que tous les nouveaux administrateurs ont soumis leur première déclaration de conformité; • Examen d'un rapport sur la rémunération et les frais de déplacement des administrateurs pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016; • Réception d'un rapport d'étape trimestriel sur la progression des initiatives d'amélioration de la gouvernance du conseil; • Formation sur le manuel de la gouvernance du conseil, disponible comme outil de référence à tous les administrateurs; • Examen des domaines de gestion du risque que le comité a été chargé de surveiller : conformité fiduciaire, juridique et réglementaire; • Réception d'un rapport d'étape au sujet des discussions avec la Commission des services financiers et des services aux consommateurs portant sur l'état de la dérogation de la SGPV de la réglementation des valeurs mobilières;
------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des règlements, des politiques de gouvernance, des méthodes du conseil et de l'indépendance de ses membres et recommandation de modifications au code de déontologie et de conduite des affaires; • Examen de la politique sur les communications stratégiques incluant une mise à jour sur les activités de communication et de politique publique; • Réception de mises à jour périodiques du comité spécial de nomination; • Examen de la composition et le mandat des administrateurs recommandé par le comité spécial de nomination; • Examen des réalisations du comité de gouvernance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et discussion des objectifs pour 2017; • Examen des réalisations du conseil au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016 et discussion des objectifs pour 2017; • Examen de la section « gouvernance d'entreprise » en ébauche pour le rapport annuel de 2016 du Groupe Vestcor et recommandation pour approbation par le conseil d'administration et l'actionnaire.
--	---

Ce rapport a été approuvé par les membres du comité de gouvernance.

D. Bovolaneas (présidente), D. Losier, N. Whipp, C. Rignanesi, M. Walton (nommé d'office).

Rapport du comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines procède à l'évaluation annuelle du rendement du président et chef de la direction. Il supervise également les changements apportés aux principes de rémunération, à la rémunération et aux avantages sociaux, aux systèmes des primes incitatives et à la structure organisationnelle, en plus de veiller au respect par la direction des lois et règlements en matière d'emploi.

Chaque année, le comité évalue son efficacité à la lumière de son mandat pour s'assurer de s'être acquitté de ses responsabilités.

Points saillants	<p>Conformément à son mandat, le comité a accompli, entre autres, les tâches suivantes au cours de, ou liées à, l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des activités du comité liées à son mandat et recommandation pour l'approbation des changements par le conseil; • Établissement des objectifs du comité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et examen des réalisations; • Examen des pondérations individuelles du plan d'affaires de la SGPV pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 et recommandation pour approbation par le conseil; • Examen des domaines de gestion du risque que le comité a été chargé de surveiller, notamment l'efficacité du leadership du président du conseil, l'intégrité du fonctionnement et la capacité à attirer et conserver du personnel qualifié; • Examen des plans de relève pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction et recommandation pour approbation par le conseil d'administration; • Réception des résultats sondage sur le leadership du président et chef de la direction de 2016; • Discussion sur la fin imminente du contrat d'emploi du président et chef de la direction et recommandation que le contrat soit prolongé d'une année additionnelle, prenant fin en juin 2018; • Examen du système de prime et proposition de recommandations de modifications pour reconnaître le poste de chef des placements par intérim et pour ajouter trois autres postes en tant qu'employés éligibles; • Examen des modifications nécessaires à la structure organisationnelle dues au projet de Vestcor, proposition des endroits pour les services partagés et recommandation d'approbation par le conseil de l'ajout de nouveaux postes, tels : un coordonnateur des ressources humaines, un vérificateur interne, un analyste des placements, un comptable des placements, un analyste du soutien technique, un gestionnaire des communications – régimes et participants, et la combinaison de deux postes actuels en un nouveau poste de directeur des services aux participants et de communications;
-------------------------	---

-
- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Réception d'un rapport d'étape sur les activités entamées pour répondre aux résultats de l'enquête sur le milieu de travail de décembre 2015;• Examen du plan stratégique pour les ressources humaines et recommandation pour approbation par le conseil;• Réception de l'attestation trimestrielle de la direction concernant la conformité réglementaire à diverses exigences imposées par la loi;• Examen d'une comparaison des cibles à valeur ajoutée avec celles des pairs;• Réception des constatations de l'examen d'un conseiller en rémunération externe indépendant sur la méthodologie du calcul proposée pour le système de prime, car la fin de l'exercice financier a été modifiée du 31 mars au 31 décembre, ce qui a causé un exercice financier d'une période de neuf mois terminée le 31 décembre 2016;• Examen des résultats d'entreprise pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 en regard du plan d'affaires et recommandation pour approbation par le conseil des primes individuelles de rendement;• Examen et approbation du rendement du président et du chef de la direction comparé aux cibles du plan d'entreprise pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016;• Examen et recommandation d'approbation par le conseil l'ensemble des primes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016;• Examen de la section « Discussion sur la rémunération et analyse » en ébauche du rapport annuel 2016 de Vestcor et recommandation pour approbation par le conseil et l'actionnaire. |
|--|---|
-

Ce rapport a été approuvé par les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération.

W. Askanas (président), M. Allain, T. Mawhinney, N. Whipp, D. Bovolaneas, M. Walton (nommé d'office).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Depuis quelques années, les mesures d'investissement responsable des gestionnaires de placements intéressent de plus en plus les investisseurs, les gouvernements, les organismes de réglementation et divers groupes d'intérêt tiers.

Alors que nos responsabilités fiduciaires et que notre structure organisationnelle relativement modeste limitent notre capacité à proposer des filtres d'exclusion ou des solutions de désinvestissement, la SGPV est depuis longtemps membre ou partenaire très actif d'un certain nombre d'organismes qui prônent les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance associées à l'investissement. Par exemple, la SGPV est depuis longtemps membre actif d'organismes comme l'Association canadienne des gestionnaires de caisses de retraite (www.acgcr.ca) et la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (www.ccg.ca/index.cfm?pagepath=Home&id=31857&LANG=2). Ces organisations ont des programmes d'engagement actif prospère qui se concentrent sur des questions relatives à l'investissement responsable.

Notre engagement actif auprès de ces groupes contribue à développer et à promouvoir dans ce domaine des lignes directrices en matière de bonnes pratiques qui profitent aux investisseurs et à la société en général. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez nos lignes directrices pour l'investissement responsable sous l'onglet « Placements » à notre site web www.vestcor.org.

RELATIONS AVEC L'INDUSTRIE

Partout au Canada, les professionnels de Vestcor sont considérés comme des ressources constructives dans le cadre de leur participation à des conseils d'administration ou à des comités exécutifs du secteur des placements. Voici quelques-uns des organismes auxquels la direction a participé activement à ce titre au cours du dernier exercice :

- Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR)
- Association canadienne des gestionnaires de caisse de retraite (ACGCR)
- Association canadienne des investisseurs obligataires
- Canadian Investment Performance Council
- CFA Society Atlantic Canada
- Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCBG)
- Comité de l'indice S&P/TSX canadien
- Comité de placements de l'Université du Nouveau-Brunswick
- Comité de placements de la Galerie d'art Beaverbrook
- Fredericton Community Foundation Investment Committee
- Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA)
- Université de Moncton – Comité de placements

ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES DES EMPLOYÉS

La direction et le personnel de Vestcor continuent à s'occuper activement de nombreuses et importantes causes dans nos communautés et sur le plan national. Leurs actions vont du bénévolat à l'expertise professionnelle en passant par des dons financiers personnels.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE LOCALES

Au cours de l'année, les membres du personnel de Vestcor ont encore une fois dépassé leur objectif dans le cadre de la campagne Centraide de l'entreprise. Durant cette période, chaque société a aussi continué d'organiser de nombreuses activités de collecte de fonds réussies pour des charités locales.

La SGPV est fière de continuer à reconnaître les activités de bénévole de la part de ses employés. Les employés ont consacré, en moyenne, 47 heures à plus de 43 organisations à but non lucratif. Plus de 67 % des employés ont effectué des tâches bénévoles.

RENDEMENT DES FONDS COMMUNS

Le tableau suivant indique le rendement précis et l'indice de référence de chaque Fonds commun de la SGPNB pour la période indiquée au 31 décembre 2016 :

Fonds en fiducie à participation unitaire	1 an %	2 ans %	3 ans %	4 ans %	5 ans %	10 ans %	Depuis la création¹ %
Fonds d'obligations nominales de la SGPNB	1,45	2,57	4,88	3,20	3,18	4,88	5,56
Indice de référence	0,89	2,36	4,62	2,92	2,87	4,57	5,39
Fonds d'obligations de sociétés de la SGPNB	3,91	3,37	4,87	3,81	4,44		4,44
Indice de référence	3,73	3,22	4,65	3,69	4,18		4,18
Fonds à revenu fixe mondial de la SGPNB							1,10 ²
Indice de référence							0,15
Fonds d'obligations canadiennes à long terme d'ÉNB	2,70	2,97	5,87				6,02
Indice de référence	2,70	3,22	6,39				6,55
Fonds de valeurs à revenu fixe du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	2,17	3,61	5,64	3,72	3,66	5,42	6,55
Indice de référence	0,89	2,36	4,62	2,92	2,87	4,57	5,39
Fonds de titres du marché monétaire de la SGPNB	1,05	1,01	1,11	1,18	1,24	1,81	2,81
Indice de référence	0,51	0,58	0,69	0,77	0,82	1,39	2,48
Fonds d'investissement des étudiants de la SGPNB	10,36	3,80	5,93	6,02	5,91	5,19	7,05
Indice de référence	10,92	4,29	6,33	6,15	6,00	4,88	6,89
Fonds indiciel d'actions canadiennes de la SGPNB	21,81	5,80	7,91	9,32	9,14	5,22	6,84
Indice de référence	21,08	5,36	7,06	8,52	8,25	4,65	6,42
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité de la SGPNB	16,74	5,94	10,77	11,88			11,88
Indice de référence ³	17,58	6,48	9,73	9,62			9,62
Fonds d'actions canadiennes externes de la SGPNB	17,92	6,33	7,88	9,90	9,35	5,98	10,74
Indice de référence	21,08	5,36	7,06	8,52	8,25	4,65	9,62
Fonds d'actions canadiennes – stratégie active à long terme de la SGPNB	17,33	2,47	5,71	7,61	7,44		3,31
Indice de référence	21,08	5,36	7,06	8,52	8,25		3,95
Fonds d'actions internationales externes de la SGPNB	(2,73)	9,67	8,76	15,10	15,22		5,36
Indice de référence	(2,49)	7,70	6,34	12,03	12,52		3,84
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB	(2,43)	8,35					8,35
Indice de référence	(2,49)	8,24					8,24
Fonds indiciel d'actions EAEO de la SGPNB – Classe N	(2,21)	7,99	6,59	12,21	12,73		4,18
Indice de référence	(2,49)	7,70	6,34	12,03	12,52		3,84
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB	(1,92)	12,05					12,05
Indice de référence ³	(5,20)	10,78					10,78
Fonds d'actions internationales à faible volatilité de la SGPNB – Classe N	(2,09)	11,88	11,50	14,86			14,54
Indice de référence ³	(5,20)	10,78	9,71	14,69			14,11

Fonds en fiducie à participation unitaire	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	10 ans	Depuis la création¹
	%	%	%	%	%	%	%
Fonds d'action de marchés émergents à faible volatilité de la SGPNB	4,31						(0,22)
Indice de référence	0,31						(2,00)
Fonds indiciel d'actions américaines de la SGPNB	8,63	14,68	17,64	23,16	21,16		11,81
Indice de référence	8,62	14,62	17,67	23,23	21,21		11,91
Fonds d'actions américaines à faible volatilité de la SGPNB	9,05	17,47	20,91	24,40	21,57		21,57
Indice de référence ³	6,56	15,49	19,34	24,54	21,58		21,58
Fonds de titres indexés sur l'inflation de la SGPNB	2,91	2,98	6,24	1,12	1,47	5,21	7,38
Indice de référence	2,86	2,83	6,17	0,99	1,36	5,09	7,20
Fonds de valeurs immobilières canadiennes de la SGPNB	10,33	10,32	9,84	8,37	9,47	9,78	11,71
Indice de référence	5,31	5,46	5,40	3,97	5,34	5,55	5,70
Fonds de fiducies de placement immobilier de la SGPNB	17,83	6,12	7,57				7,57
Indice de référence	17,63	5,91	7,37				7,37
Fonds de valeurs immobilières non canadiennes de la SGPNB	(0,31)						(4,46)
Indice de référence	5,31						5,21
Fonds de valeurs immobilières internationales de la SGPNB	5,19	13,73	22,50	19,03	18,27		11,20
Indice de référence	5,39	13,70	21,76	18,70	18,38		11,06
Fonds d'infrastructures publiques de la SGPNB	7,13						2,42
Indice de référence	5,31						5,38
Fonds d'infrastructures de la SGPNB	8,70	8,54	7,26	6,39	7,83		7,56
Indice de référence	5,31	5,46	5,40	5,33	5,57		5,62
Fonds d'actions nord-américaines à faible corrélation avec les marchés de la SGPNB	3,75	1,90	0,78	2,34	2,72	1,28	2,02
Indice de référence	0,51	0,58	0,69	0,77	0,82	1,39	1,80
Fonds à gestion quantitative de la SGPNB	5,45	5,16	6,00	6,13	5,80		4,18
Indice de référence	0,51	0,58	0,69	0,77	0,82		0,95
Fonds quantitatif d'actions au bêta stratégique de la SGPNB ²							3,49 ²
Indice de référence							0,23
Fonds de promotion des titres participatifs du Canada atlantique et du Nouveau-Brunswick de la SGPNB	6,00	4,98	2,42	3,97	15,34	19,56	9,66
Indice de référence	5,31	5,46	5,40	5,33	5,57	5,70	6,98
Fonds d'actions de sociétés fermées de la SGPNB	6,45	17,47	18,28	18,51	16,98		9,45
Indice de référence	3,93	10,17	10,58	16,06	15,71		7,35

¹ Le 1^{er} avril 2008, la SGPV a fixé des indices de références en dollars canadiens pour les actions internationales. Auparavant, elles étaient données dans la devise correspondante. Dans le souci de présenter des données comparables pour les rendements et les indices de références, la colonne « Depuis la création » donne les rendements au plus tard depuis la première journée d'échange du fonds ou, s'il s'agit d'un fonds étranger, depuis le 1^{er} avril 2008.

² Ces fonds ont été créés durant l'exercice financier en cours.

³ En vigueur le 14 octobre 2014, les indices de référence pour les actions à faible volatilité ont remplacé les indices de capitalisation boursière pour les fonds d'actions publiques canadiens, américains, et de l'EAE0 à faible volatilité.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ VESTCOR

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La Société Vestcor (« Vestcor » ou la « Société ») a été créée le 8 juillet 2016 en vertu de la *Loi sur Vestcor* de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

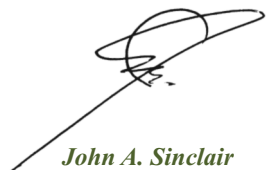
Les états financiers consolidés de Vestcor ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration.

La direction a préparé les états financiers consolidés de Vestcor conformément à la Partie III du Manuel de CPA Canada : normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Les états financiers consolidés sont à vocation générale et comprennent un état de la situation financière, un état des résultats et de l'évolution de l'actif net et un état des flux de trésorerie.

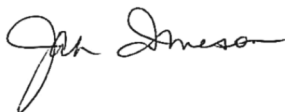
La direction est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, y compris des montants issus des meilleurs jugements et estimations. Vestcor a des systèmes de contrôle interne et des procédures auxiliaires qui lui permettent de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est exacte, que les actifs sont protégés et que les ressources sont gérées de manière efficace.

La responsabilité ultime des états financiers consolidés incombe au conseil d'administration. Celui-ci est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, composé de cinq membres indépendants du conseil. Le comité de vérification examine les états financiers consolidés et recommande au conseil de les approuver. Il examine également les questions relatives à la comptabilité, à la vérification, aux systèmes de contrôle interne, à la gestion des risques financiers ainsi qu'à l'ampleur, à la planification et aux résultats des vérifications effectués par les vérificateurs internes et externes.

Le cabinet KPMG, vérificateur externe des états financiers consolidés, rend compte directement au comité de vérification. Il a réalisé un examen indépendant des états financiers consolidés selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, effectuant les tests et suivant les procédures qui lui semblaient nécessaires afin de pouvoir exprimer une opinion au conseil d'administration.



John A. Sinclair
Président et chef de la direction



Jan Imeson, CPA, CA
Chef des finances

SOCIÉTÉ VESTCOR
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
Le 31 décembre 2016



KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L.
Frederick Square
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499
www.kpmg.ca

Place Marven's
1, allée Factory
Boîte postale 827
Moncton (NB) E1C 8N6
Téléphone (506) 856-4400
Télécopieur (506) 856-4499

Édifice Harbour
133, rue Prince William, bureau 306
Boîte postale 2388
Saint John (NB) E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de La Société Vestcor

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Société Vestcor, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2016, et l'état consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour la période depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situation financière consolidée de La Société Vestcor au 31 décembre 2016, ainsi que de ses résultats d'exploitation consolidés et des flux de trésorerie consolidés pour la période depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Le 27 mars 2017
Fredericton, Canada

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

SOCIÉTÉ VESTCOR

État consolidé de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

31 décembre 2016

ACTIF

Actif à court terme	
Trésorerie	687 \$
Débiteurs (note 10)	6 641
Autres débiteurs	162
Charges payées d'avance	738
Total de l'actif à court terme	8 228
Débiteurs à long terme	358
Immobilisations (note 4)	561
	9 147

PASSIF ET ACTIF NET

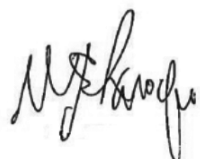
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer (note 5)	8 202 \$
Tranche à court terme des obligations au titre du régime complémentaire de retraite (note 6)	26
Total du passif à court terme	8 228
Régime complémentaire de retraite (note 6)	358
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 7)	561
Total du passif	9 147
Actif net non affecté	—
	9 147 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Obligations contractuelles et éventualités (note 9)

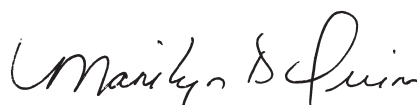
Approuvé au nom du conseil d'administration :

Président siégeant du conseil



Marcel Larocque

Coprésidente du conseil



Marilyn Quinn

SOCIÉTÉ VESTCOR

État consolidé des résultats et de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars canadiens)

	Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016
PRODUITS	
Frais de gestion de placements (note 10)	5 397 \$
Frais d'administration des régimes de retraite (note 10)	1 828
Frais d'administration des avantages sociaux	349
Cotisations des membres (note 10)	156
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	26
Total des produits	7 756
CHARGES	
Salaires et avantages sociaux	4 830
Systèmes d'information	1 120
Gestion de placements à l'externe	718
Bureau et entreprise	345
Garde de titres	289
Services professionnels	261
Loyer de bureaux	167
Amortissement des immobilisations	26
Total des charges	7 756
Excédent des produits sur les charges	—
Actif net non affecté, à l'ouverture de la période	—
ACTIF NET NON AFFECTÉ, à la clôture de la période	— \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ VESTCOR

État consolidé des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

	Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	
Excédent des produits sur les charges	— \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :	
Amortissement des immobilisations	26
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(26)
Régime complémentaire de retraite	4
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :	
Augmentation des débiteurs	(4 980)
Augmentation des autres débiteurs	(159)
Augmentation des charges payées d'avance	(379)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	6 087
Flux net de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	573
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	
Acquisition de la Société de services de retraite Vestcor (note 3)	—
Acquisition de la Société de gestion des placements Vestcor (note 3)	120
Acquisitions d'immobilisations	(165)
Apports reportés afférents aux immobilisations	165
Flux net de trésorerie provenant des activités d'investissement	120
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	
Paiement au titre du régime complémentaire de retraite	(6)
Flux net de trésorerie affecté aux activités de financement	(6)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE AU COURS DE LA PÉRIODE	687
Trésorerie au début de la période	—
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	687 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

SOCIÉTÉ VESTCOR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités

La Société Vestcor (« Vestcor ») a été constituée en vertu de la *Loi sur Vestcor* qui a été promulguée le 8 juillet 2016. Le mandat de Vestcor est de fournir, par l'entremise d'une ou de plusieurs sociétés filiales, des services d'administration des régimes de retraite et d'avantages sociaux, de gestion de placements et de conseils ainsi que des services connexes pour les caisses de retraite et fonds en fiducie, fonds de dotation et autres fonds semblables du secteur public.

Vestcor est une organisation à but non lucratif sans capital-actions dont les membres sont le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB).

Vestcor recouvre la totalité de ses charges de fonctionnement et de ses dépenses en immobilisations selon la méthode du recouvrement des coûts. Vestcor est exonérée d'impôts sur le bénéfice en vertu du paragraphe 149(1)l) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales méthodes comptables

a) Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été établis conformément à la Partie III du Manuel des comptables professionnels agréés (CPA) : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de l'établissement de ces états financiers sont les suivantes :

b) Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés portent sur les comptes de Vestcor et de ses filiales en propriété exclusive, soit la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) et la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) à partir de leur acquisition en date du 1^{er} octobre 2016. Toutes les opérations intersociétés importantes ont été éliminées lors de la consolidation. Les filiales respectent la même date de déclaration de fin d'exercice et les mêmes politiques comptables que Vestcor.

c) Constatation des produits

Les honoraires sont inscrits à titre de produits à mesure que les services sont rendus et que leur recouvrement est probable. Vestcor comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis par des imputations aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux correspondants à ceux qui sont utilisés pour l'amortissement des immobilisations en question.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition moins l'amortissement cumulé. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la prestation de services, sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	- 3 ans
Mobilier et matériel	- 12,5 ans
Améliorations locatives	- sur la durée résiduelle du bail

SOCIÉTÉ VESTCOR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite)

e) Avantages sociaux futurs des employés

Les employés à temps plein participent au RRSPNB, un régime contributif à prestations cibles. Avant le 1^{er} janvier 2014, les employés à temps plein participaient à un régime contributif interentreprises à prestations déterminées, en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. En outre, certains employés participent également à une convention de retraite dont le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le promoteur. Les actifs et les passifs de ces régimes ne sont pas séparés. Puisqu'il est impossible d'obtenir tous les renseignements nécessaires à une répartition très précise de sa part d'obligations, Vestcor a recours à la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour rendre compte de sa part de ces régimes. Par conséquent, les cotisations de l'employeur sont passées en charge à mesure qu'elles sont engagées.

f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Tous les instruments financiers sont évalués par la suite au coût ou au coût amorti, sauf si la direction décide de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur. Vestcor n'a pas choisi de comptabiliser de tels instruments financiers à leur juste valeur.

En la présence d'indicateurs de perte de valeur, les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation annuel à la fin de l'exercice financier. Vestcor détermine alors s'il existe une détérioration importante du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs par rapport aux actifs financiers. Si c'est le cas, la valeur comptable de l'actif financier est réduite à la plus élevée de ces valeurs : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le montant pouvant être obtenu de la réalisation de l'actif financier ou le montant pouvant être obtenu de la réalisation d'une sûreté accessoire. En cas d'événement ou de circonstances entraînant un changement de situation, une perte de valeur sera reprise à concurrence de l'amélioration, sans dépasser la valeur comptable initiale.

g) Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants constatés des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations et hypothèses portent principalement sur la valeur recouvrable nette des débiteurs, la durée de vie estimative et le choix des taux d'amortissement des immobilisations (*note 4*) et des apports reportés (*note 7*) et la provision actuarielle estimée pour le régime complémentaire de retraite (*note 6*).

SOCIÉTÉ VESTCOR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

3. Acquisitions

Le 1^{er} octobre 2016, Vestcor a acheté toutes les actions ordinaires de la SSRV pour une contrepartie totale de 1 \$. La SSRV est l'ancienne Division des pensions et des avantages sociaux des employés du ministère des Ressources humaines du Nouveau-Brunswick. Elle dispense des services d'administration des régimes et des prestations de retraite à des organismes du secteur public selon le principe du recouvrement des coûts. Puisque la SSRV est une organisation sans but lucratif, sa juste valeur nette estimative, qui englobe les actifs achetés, est nulle. La juste valeur estimative des actifs achetés nets s'établit ainsi :

Juste valeur estimative des actifs achetés nets :

Débiteurs	62 \$
Créditeurs et charges à payer	(62)
	— \$

Le 1^{er} octobre 2016, Vestcor a aussi acheté toutes les actions ordinaires de la SGPV pour une contrepartie totale de 1 \$. La SGPV, anciennement la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, a d'abord été une corporation de la Couronne avant de devenir, le 1^{er} octobre 2016, un organisme privé sans but lucratif. La juste valeur estimative des actifs achetés nets s'établit comme suit :

Juste valeur estimative des actifs achetés nets :

Débiteurs et autres sommes à recevoir	1 960 \$
Charges payées d'avance	359
Immobilisations	422
Créditeurs et charges à payer	(2 053)
Régime complémentaire de retraite	(386)
Apports reportés relatifs aux immobilisations	(422)
Trésorerie acquise	120 \$

4. Immobilisations

	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	31 décembre 2016
Coût				
Solde à l'ouverture	— \$	— \$	— \$	— \$
Acquisitions (note 3)	248	101	73	422
Achats	161	3	1	165
Solde à la clôture	409	104	74	587
Amortissement cumulé				
Solde à l'ouverture	—	—	—	—
Charge d'amortissement	21	2	3	26
Solde à la clôture	21	2	3	26
Valeur comptable nette	388 \$	102 \$	71 \$	561 \$

SOCIÉTÉ VESTCOR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

5. Remises gouvernementales

Les créiteurs et charges à payer constatés dans l'état consolidé de la situation financière correspondent à des remises gouvernementales totalisant 396 \$ au 31 décembre 2016 et incluant des montants dûs au titre de la TPS et de la TVH et des cotisations sociales.

6. Régime complémentaire de retraite

Vestcor a un passif estimatif de 384 \$ au titre des prestations complémentaires de retraite spéciales ayant trait à des services passés qui ont été accordées en 2003 et en 2004. Le passif au titre des prestations constituées a été déterminé par une évaluation actuarielle entreprise en date du 31 mars 2015 et extrapolé au 31 mars 2016 et au 31 décembre 2016. Il équivaut à la valeur actuelle des versements futurs prévus. Le coût final pour Vestcor variera en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation et de certains facteurs démographiques. Les variations du passif prévu sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles surviennent. Les paiements sont recouverts par des honoraires imputés aux clients.

7. Apports reportés afférents aux immobilisations

Le solde des apports reportés non amortis comprend ce qui suit :

	Depuis la création le 8 juillet 2016 Jusqu'au 31 décembre 2016
Solde au début de l'exercice	— \$
Acquisitions (<i>note 3</i>)	422
Apports nets additionnels reçus	165
Moins les montants amortis au revenu	(26)
Solde à la fin de l'exercice	561 \$

8. Avantages sociaux futurs des employés

Vestcor est un employeur qui participe au RRSPNB. Pour la période terminée le 31 décembre 2016, Vestcor a passé en charges des cotisations de 266 \$ en vertu du régime de retraite. La SGPV est aussi un employeur qui participe à une convention de retraite (« CR »). Pour la période de trois mois terminée le 31 décembre 2016, la SGPV a passé en charges des cotisations de 35 \$ en vertu de la CR.

9. Obligations contractuelles et éventualités

Vestcor loue certains de ses locaux en vertu d'un bail d'exploitation en vigueur jusqu'au 31 janvier 2022. Les paiements de location minimums s'établissent à 256 \$ par année. À la signature du bail, Vestcor a bénéficié d'un incitatif à la location de 25 \$, qui sera amorti à titre de frais de location de bureaux dans l'état des résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail. Une charge de premier rang sur une partie des améliorations locatives, du mobilier et de l'équipement de Vestcor a été donnée en garantie au locateur en échange de l'incitatif à la location.

Le bail contient deux clauses de résiliation précoce ayant pour conséquence l'augmentation avec effet rétroactif des paiements de location minimum effectués à des fins d'harmonisation avec le bail de courte durée. La résiliation précoce entraînerait également le remboursement du montant non amorti de l'incitatif à la location.

Vestcor occupe aussi certains locaux pour bureaux loués par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vertu d'un bail d'exploitation de dix ans prenant fin le 31 octobre 2019. Vestcor continue à payer un loyer de 30 \$ par mois au gouvernement provincial, le temps que les négociations portant sur l'existence d'une obligation locative pour ces locaux aboutissent.

SOCIÉTÉ VESTCOR

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Depuis la création le 8 juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2016

(en milliers de dollars canadiens)

10. Opérations et soldes entre apparentés

Vestcor est une organisation appartenant à parts égales au RRSPNB et au RPENB.

Vestcor leur offre à tous deux des services de gestion des placements et d'administration des pensions. Quels que soient les clients, ces services sont facturés selon la méthode de recouvrement des coûts. Les coûts directement attribuables à un client lui sont directement facturés. Tous les autres sont répartis entre les clients selon leur quote-part d'actifs gérés pour ce qui est des services de gestion des placements et selon le travail accompli pour ce qui est des services d'administration des régimes de retraite. Pour la période terminée le 31 décembre 2016, Vestcor a facturé 3 448 \$ et 2 365 \$ au RRSPNB et au RPENB respectivement pour ces services. Ces montants sont inclus dans les produits des services de gestion des placements et d'administration des régimes de retraite constatés dans l'état des résultats. Au 31 décembre 2016, le RRSPNB et le RPENB devaient respectivement 2 888 \$ et 2 075 \$ à Vestcor pour ces services. Ces montants sont comptabilisés dans les débiteurs.

Vestcor assume également des frais découlant du fonctionnement de son conseil d'administration et de l'investissement dans ses structures opérationnelles. Ces frais sont recouvrables auprès des membres, le RRSPNB et le RPENB. Pour la période terminée le 31 décembre 2016, Vestcor a facturé 78 \$ au RRSPNB et 78 \$ au RPENB. Ces montants sont inclus à titre de cotisation des membres dans l'état des résultats. Au 31 décembre 2016, le RRSPNB et le RPENB devaient chacun 4 \$ à Vestcor pour de tels frais. Ces montants sont comptabilisés dans les débiteurs.

Vestcor est économiquement dépendante du revenu provenant de ses clients conformément au modèle opérationnel de recouvrement des coûts qui régit son fonctionnement.

11. Indemnisations

Vestcor fournit des indemnisations aux membres de sa direction et à ses administrateurs suivant certains règlements de la société. Vestcor peut être tenue de dédommager ces personnes dans l'éventualité d'une réclamation portée contre elles. Le caractère incertain de ces indemnisations empêche Vestcor d'évaluer raisonnablement le montant maximum des paiements potentiels qu'elle serait tenue de faire. À ce jour, Vestcor n'a reçu aucune réclamation et n'a effectué aucun paiement d'indemnisation.

Le 20 janvier 2016, la SGPV a été informée que, le 30 décembre 2015, un avis de poursuite et exposé de la demande avaient été déposés à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick et nommaient comme défendeurs la SGPV et la Province du Nouveau-Brunswick, le Syndicat des employé(e)s des secteurs public et privé du Nouveau-Brunswick, le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, la section locale 37 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et le conseil des fiduciaires du RRSPNB. La demande découle de la restructuration du RRSPNB en un régime à risques partagés. La SGPV, pour sa part, a joué un rôle limité dans ce processus, et ce, selon la direction et l'indemnité fournies par la Province du Nouveau-Brunswick. La Province défend la SGPV dans cette cause selon son obligation en vertu de l'indemnité.

12. Risques financiers

Vestcor est exposée au risque de crédit. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'exposition de Vestcor au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ses débiteurs et autres débiteurs, dont les montants ont tous été recouverts subséquentement à la date des états financiers.